



LAVOÛTE-SUR-LOIRE dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 avril 2004.

Le conseil municipal a lancé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 18 décembre 2020.

La révision générale du PLU est une remise à plat complète du document, pour tenir compte du nouveau contexte réglementaire et des nouvelles ambitions du conseil municipal pour l'avenir de LAVOÛTE-SUR-LOIRE.

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le PLU est l'expression d'un projet d'aménagement envisagé pour la prochaine décennie.

Il fixe les ambitions de la commune dans plusieurs domaines, afin de définir les objectifs en matière de développement, de cadre de vie et de préservation de l'environnement.

LES THEMES ABORDES PAR LE PLU

Déplacements	Services	Trame Verte et Bleue	
Equipements	Bâti	Environnement	Habitat
Population		Réduction de la consommation foncière	Densité
Commerces	Economie	Agriculture	Paysage
Patrimoine		Forêt	Tourisme
Architecture	Stationnement	Risques	Emploi
			Energies

LES DIFFÉRENTES PIÈCES D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièces non opposables aux autorisations d'urbanisme

Pièces opposables aux autorisations d'urbanisme



Le rapport de présentation

État des lieux, enjeux, justification du projet



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pièce centrale du dossier de PLU définissant les objectifs pour l'avenir de la commune pour ces 10 prochaines années.

Le plan de zonage, le règlement et les OAP ne constituent que la traduction réglementaire de cette pièce.



Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)



Le plan de zonage

Tout le territoire est couvert par le plan de zonage.

- Zones U : Zones urbaines immédiatement constructibles.

- Zones AU : Zones à urbaniser devant respecter les OAP et dont l'ouverture peut être différée.

- Zones A : Zones agricoles, constructions possibles pour les exploitants dans certaines zones, évolutions limitées des habitations existantes possibles.

- Zones N : Zones naturelles à protéger, inconstructibles. Évolutions limitées des habitations existantes possibles.



Le règlement

Définition de la vocation des règles de volumétrie, d'aspect et de desserte applicables à chaque zone.



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Encadrer le développement de secteurs classés en zone urbaine ou à urbaniser, pour une meilleure optimisation du foncier, assurer une mixité du parc de logements et répondre aux objectifs de densité.

COMMENT S'INFORMER ?

➤ Je m'informe : site internet de la commune, presse locale, bulletin municipal, réunion publique, ...

➤ Je consulte les documents mis à disposition : diagnostic territorial, paysager et environnemental, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

➤ Je donne mon avis sur le registre de concertation.



Concertation ≠ Enquête publique :

➤ La concertation porte sur l'intérêt public, sur le devenir de la commune : les secteurs à requalifier, les besoins en équipements, l'activité économique, ...

➤ L'enquête publique porte sur les intérêts privés, sur les demandes des particuliers.



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme LAVOÛTE-SUR-LOIRE

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE À RESPECTER OBLIGATOIREMENT

ECHELLE TERRITORIALE

Socle législatif
et réglementaire

SDAGE Loire-Bretagne

Région Auvergne-
Rhône-Alpes

Syndicat mixte du Velay

CAPEV

Lavoûte-sur-Loire

DOCUMENTS ET RÈGLES S'IMPOSANT AU PLU

Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)
Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvelé (ALUR)
Loi Climat et Résilience,...

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et
d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable,...



Les Personnes Publiques Associées veillent
notamment au respect de ce cadre.

LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Prescription de la
révision du PLU
DCM du 18/12/2020

Lancement
de la procédure

DCM : Délibération en Conseil Municipal

Phase d'études

Diagnostic

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables (PADD)

Débat sur les
orientations du PADD
26/07/2022

Zonage
Règlement

Orientations
d'Aménagement et de
Programmation (OAP)

Concertation avec la population tout au long de la procédure

Bilan de la concertation et
arrêt du projet de PLU
DCM

Le Saviez-vous ?
Face à la diminution des espaces agricoles et naturels en France depuis plusieurs décennies, l'État a défini une stratégie demandant aux territoires de réduire progressivement leur consommation d'espaces agricoles et naturels, pour aboutir au Zéro Artificialisation Nette en 2050 (Loi Climat et Résilience). Cette trajectoire s'applique dès aujourd'hui au PLU de Lavoûte-sur-Loire :
- Tendre vers une réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles et naturels sur 2021-2031, par rapport à la consommation constatée sur 2011-2021,
- Compenser par le réinvestissement des friches, des bâtiments vacants et par la réalisation d'opération plus denses.

Avis sur le dossier de PLU des
Personnes Publiques Associées et
de l'Autorité Environnementale

Enquête
publique

Modification
éventuelle du
projet de PLU

Approbation du PLU
DCM



Venir consulter le
dossier et rencontrer le
commissaire enquêteur

Phase administrative

AVRIL 2024

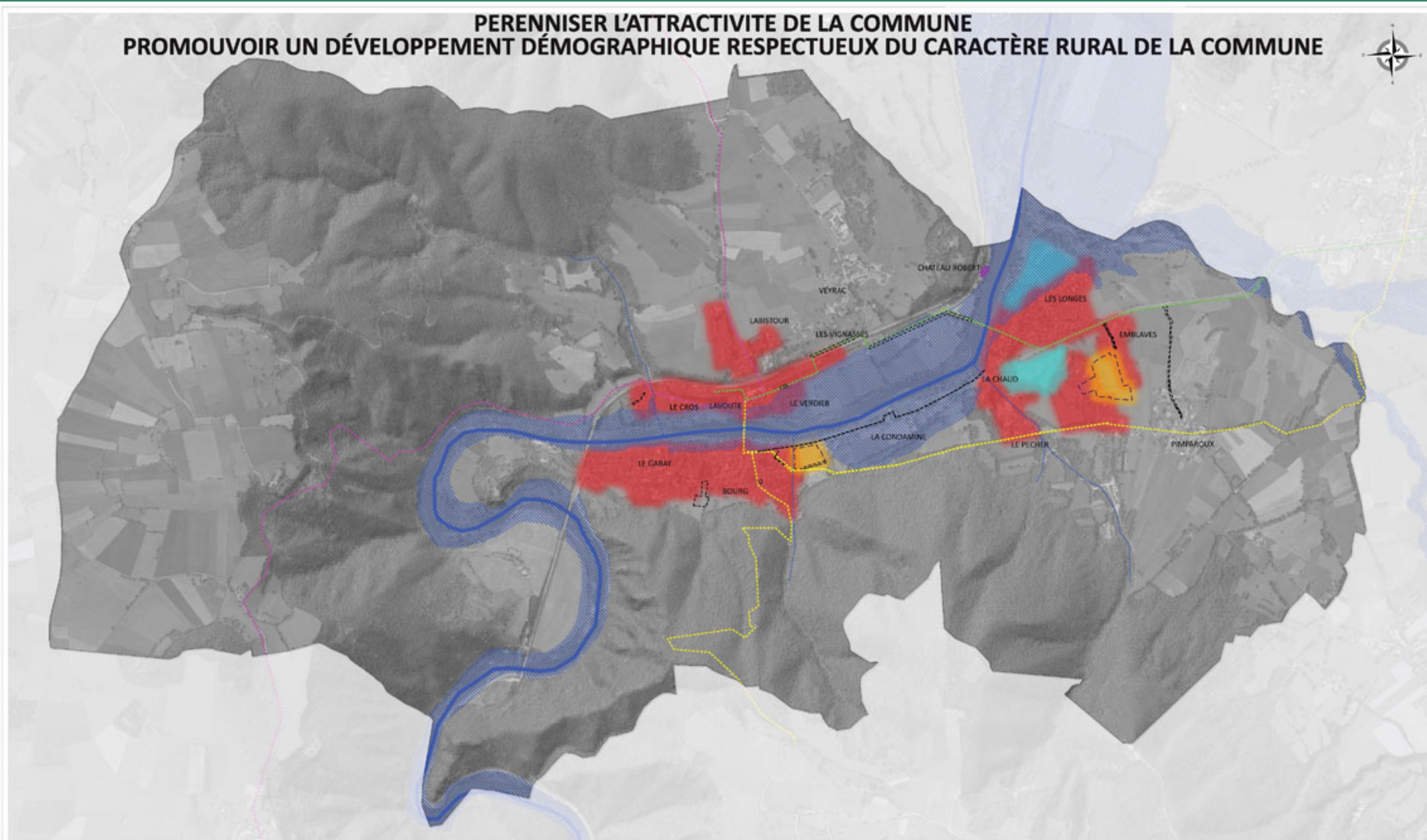


bioinsight

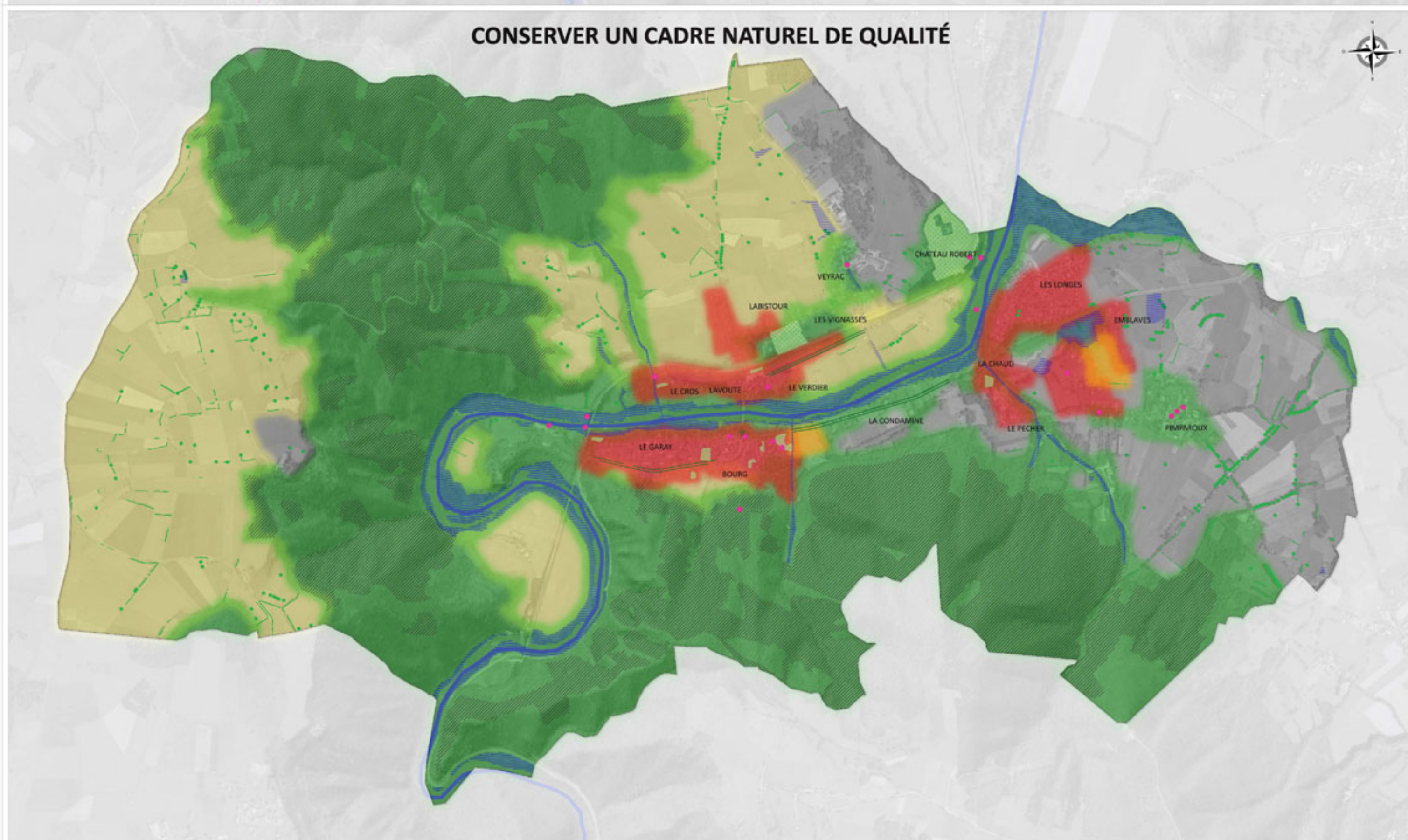
R  vision g  n  rale du Plan Local d'Urbanisme LAVO  TE-SUR-LOIRE

TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU PADD

PERENNISER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE
PROMOUVOIR UN D  VELOPPEMENT D  MOGRAPHIQUE RESPECTUEUX DU CARACT  RE RURAL DE LA COMMUNE



CONSERVER UN CADRE NATUREL DE QUALIT  



AVRIL 2024



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme LAVOÛTE-SUR-LOIRE

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DU PADD

PERENNISER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Pérenniser le fonctionnement des services

Une riche offre d'équipements, dont certains ont un rayonnement supra-communal : enfance, culture, vie communale, services à la personne, loisirs et sports, transports.

➤ Afin de demeurer une commune attractive, il s'agit de :

- Maintenir et valoriser l'utilisation des équipements communaux et supra-communaux,
- Pouvoir conforter, dans les années à venir le réseau d'équipements existant.

➤ Retrouver un développement démographique : +0,55 % par an en moyenne, représentant un peu plus de 70 habitants supplémentaires à horizon 2033 (environ 908 habitants).

Favoriser la pérennité des entreprises existantes

➤ Encourager le maintien et le développement d'activités commerciales de proximité.

➤ Encourager le développement des activités de télétravail ou de micro-entreprises, en créant des conditions favorables (accès télécommunications).

➤ Permettre le développement des entreprises et activités de services existantes.

➤ Favoriser l'installation d'activités économiques ou de services en priorité sur le bourg.

➤ Étudier toute nouvelle demande de création d'entreprises sur le territoire, permettant de créer de l'emploi, tout en tenant compte des nuisances pouvant être occasionnées.

Exploiter le potentiel touristique

De nombreux atouts contribuant au rayonnement de la commune : proximité avec le cœur d'agglomération, la vallée de la Loire, l'église romane, le château de Lavoute-Polignac, le pont médiéval, l'itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle et la voie verte.

➤ Exploiter et développer les parcours de découverte du territoire :
- Identifier et protéger les parcours de randonnée existants,
- Prendre en compte la voie verte (conformement de la signalétique, accueil des usagers, ...) et renforcer le maillage entre cette voie et les autres parcours de randonnée présents sur le territoire.

➤ Renforcer la vocation de loisirs essentiellement concentrée sur les abords de la Loire :

- Prendre en compte et permettre le confortement, tout en tenant compte des contraintes existantes, de la vocation de loisirs des bâtiments et installations existants le long de la Loire (camping sur le secteur des Longes).

➤ Permettre le développement de l'hébergement touristique, notamment en permettant le développement des structures d'hébergements existantes (habitat léger de loisir, gîtes, chambres d'hôtes, ...) et en favorisant les projets de diversification de l'activité agricole et de renouvellement urbain (réhabilitation, changement de destination, ...).

TRADUCTION
RÉGLEMENTAIRE
Z R OAP

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE RESPECTUEUX DU CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE

Favoriser le renouvellement de la population

➤ Permettre la réalisation d'un parcours résidentiel complet, en offrant un habitat adapté :

- Inciter la diversification des formes et des tailles de logements,
- Préserver l'offre de logements locatifs existante,
- Construire un habitat de qualité, économe en énergie et bénéficiant d'espaces extérieurs.

➤ S'orienter vers un rythme de production de l'ordre de 3,9 logements par an (neuf et renouvellement urbain).

Accompagner le renouvellement du bâti existant, en promouvant une intensité urbaine compatible avec le cadre rural de la commune

➤ Privilégier la création de nouveaux logements par mobilisation de tènements situés à l'intérieur des enveloppes urbaines : encourager le comblement des espaces disponibles sur les 2 enveloppes urbaines existantes (le Bourg, le quartier de l'Emblaves), tout en s'intégrant dans la morphologie urbaine existante.

➤ Mettre en valeur et développer des espaces publics de bourg et de quartier.

➤ Accompagner le développement du bourg et du quartier de l'Emblaves par une réflexion en matière de déplacement.

Assurer une réduction de la consommation foncière

➤ Privilégier l'accueil de nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine par renouvellement urbain et comblement de dents creuses.

➤ Proposer un développement permettant « d'étoffer » le quartier de l'Emblaves et celui de l'Avenue de la Résistance.

➤ Stopper le développement linéaire sur Labistour, Veyrac et Pimparoux.

➤ Tendre vers une réduction de la consommation d'espace et une réduction du rythme de l'artificialisation des sols :

- Une enveloppe foncière globale, pour ces 10 prochaines années, de l'ordre de 3,4 ha,
- Une densité moyenne globale de l'ordre de 15 logements à l'hectare.

Prendre en compte les risques et les nuisances

➤ Prendre en compte le risque d'inondation, de ruissellement, de retrait-gonflement d'argiles.

➤ Préserver et conforter le maillage bocager existant, en faveur de l'absorption des eaux de ruissellement.

➤ Limiter l'imperméabilisation des sols en dehors de l'emprise des nouvelles constructions et privilégier l'infiltration des eaux pluviales.

TRADUCTION
RÉGLEMENTAIRE
Z R OAP

CONSERVER UN CADRE NATUREL DE QUALITÉ

Préserver les atouts paysagers du territoire

- Une topographie favorable à des vues éloignées qu'il est important de préserver :
 - Conserver le paysage ouvert existant au niveau de la vallée, mais également sur le plateau de Ceyssaguet,
 - Conserver une urbanisation centrée sur le bourg et le quartier de l'Emblaves.
- Être particulièrement attentif à la qualité des franges urbaines.

Reconnaître la biodiversité comme l'un des vecteurs identitaire du territoire

- Une grande richesse de la faune et de la flore et des milieux naturels, en particulier le long de la Loire.
- Protéger la Trame Verte et Bleue.
- Préserver ces milieux tout en tenant compte de leur potentiel touristique.
- Protéger les terres agricoles.
- Encourager l'installation et le développement des exploitations.

Préserver les caractéristiques architecturales et patrimoniales de la commune

- Recenser le « petit patrimoine » pour le protéger et sensibiliser les habitants à valorisation et à son entretien.
- Valoriser les espaces publics (place de l'Église, abords du Pont Médiéval...) en conservant les éléments patrimoniaux existants et en créant les conditions d'un espace agréable à vivre.
- Conserver les caractéristiques des espaces urbanisés.

TRADUCTION
RÉGLEMENTAIRE
Z R OAP

Z : Zonage
R : Règlement
OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

AVRIL 2024



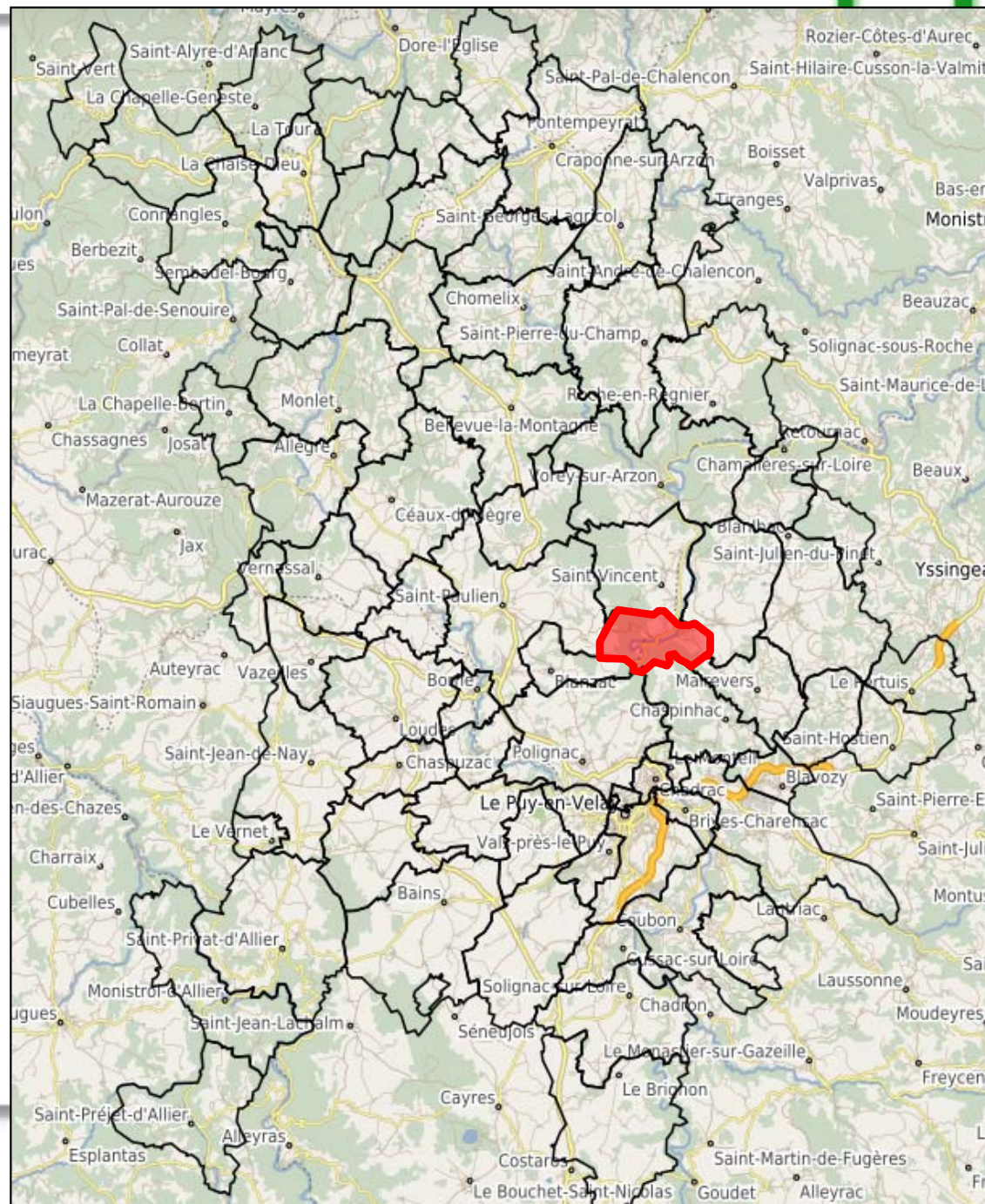
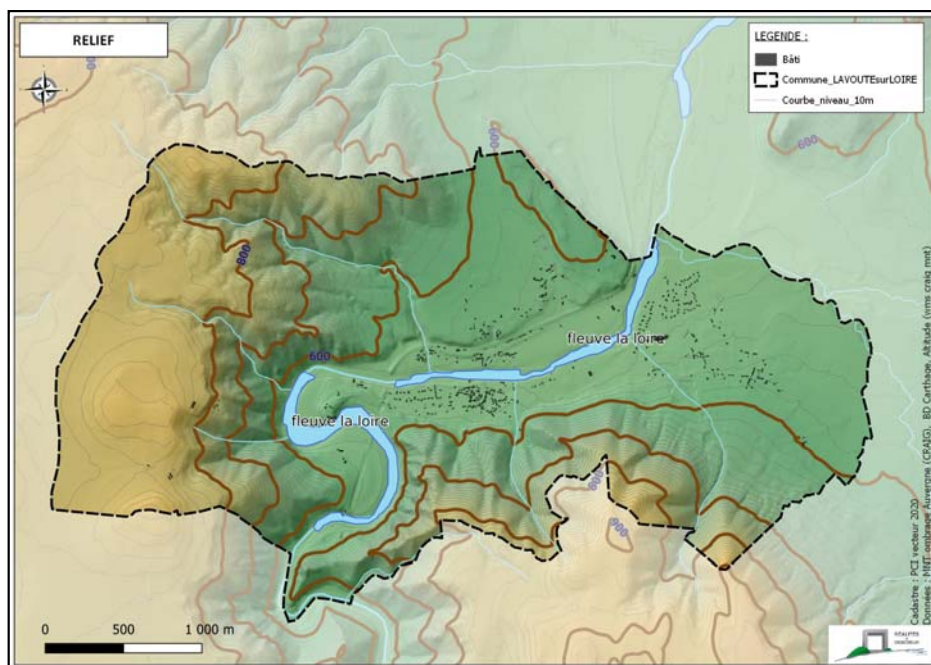
Révision du PLU soumise à évaluation environnementale

Eléments de diagnostic

bioinsight

Données générales :

- 836 habitants en 2018
- 10,52 km² => 79 habitants/km²
- Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
- PLH de la CAPEV : période 2019-2025
- SCOT Pays du Velay : identification en tant que village
- Territoire soumis à la loi Montagne

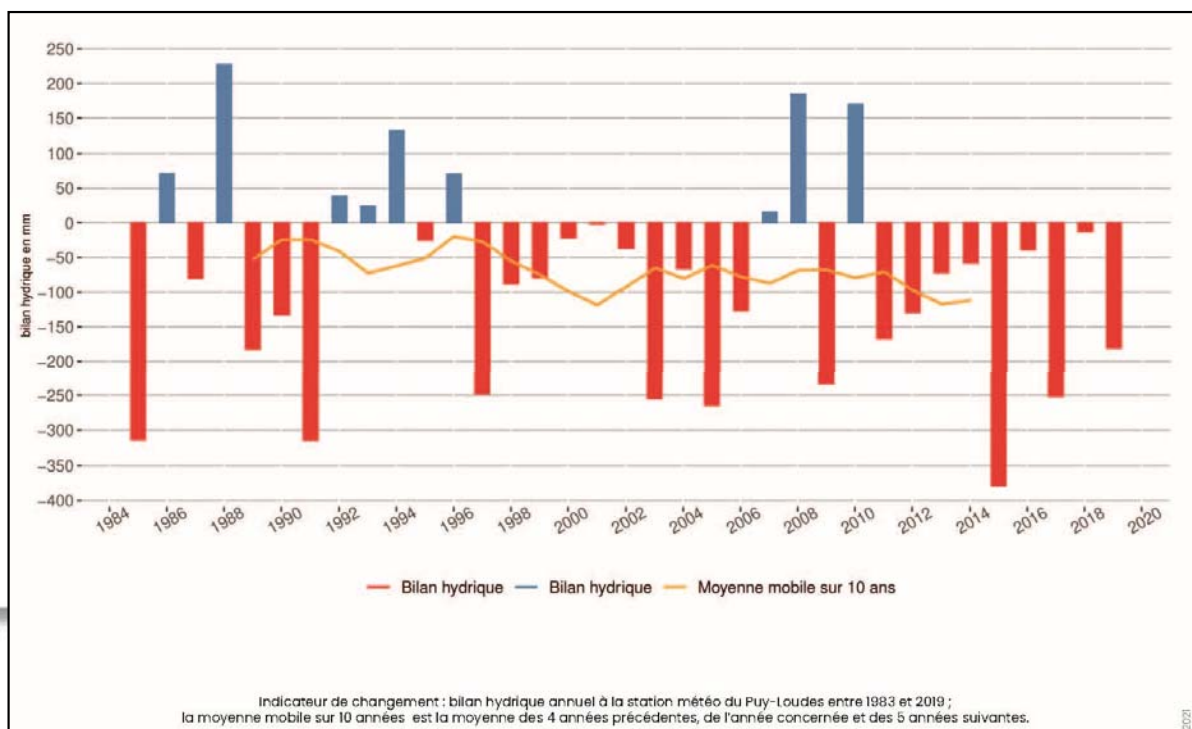
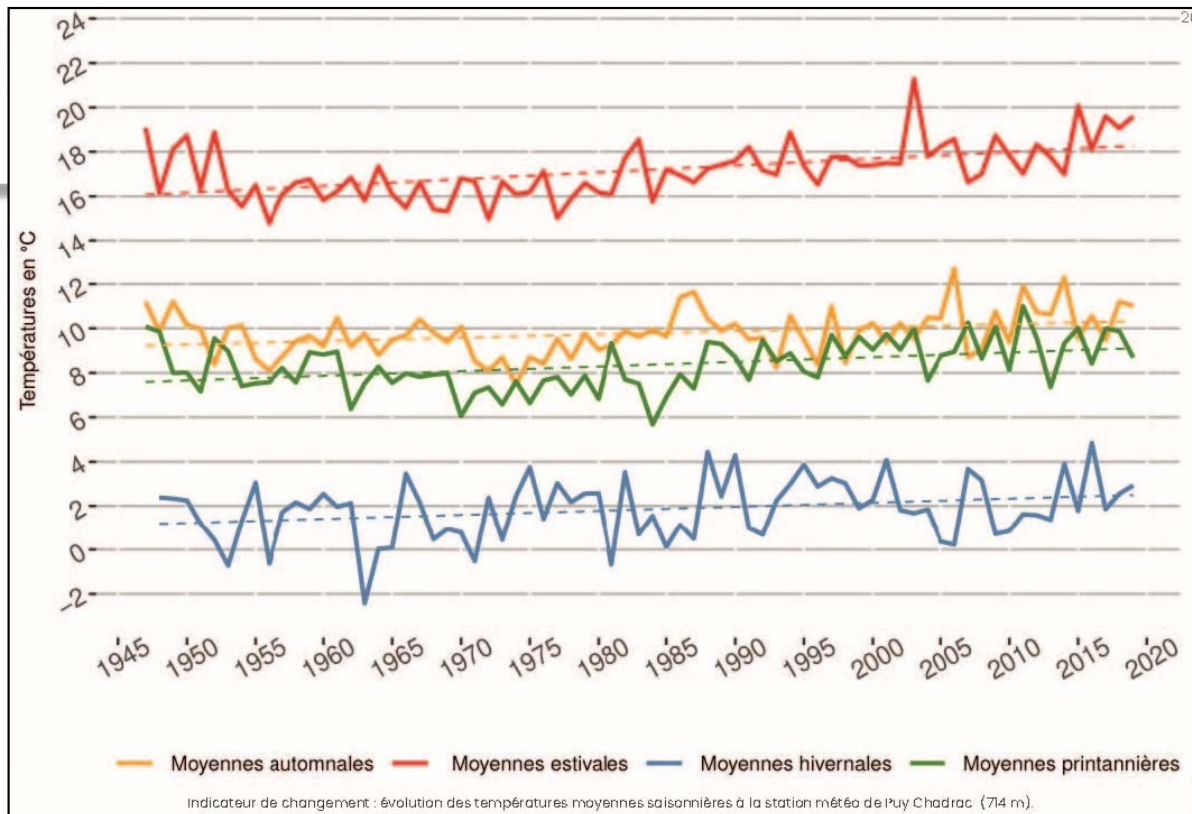


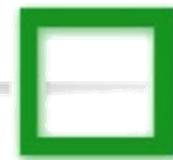


DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Climat passé :

- Température :
 - Entre 1947 et 2019, l'indicateur du climat moyen qu'est la température moyenne annuelle mesurée à la station météo du Puy-Chadrac montre une augmentation de + 1,6°C.
 - L'analyse saisonnière montre que cette augmentation de la valeur de cet indicateur n'est pas limitée à l'été (+ 2,2 °C entre 1947 et 2019) mais aussi au printemps (+ 1,5 °C), en hiver (+ 1,3 °C) et en automne (+ 1,1 °C).
- Bilan hydrique annuel :
 - La série de données disponible à la station météo du Puy-Loudes est trop courte pour pouvoir calculer une tendance statistiquement fiable. Malgré tout, se dessine une tendance à la baisse de la ressource en eau disponible dans les sols.



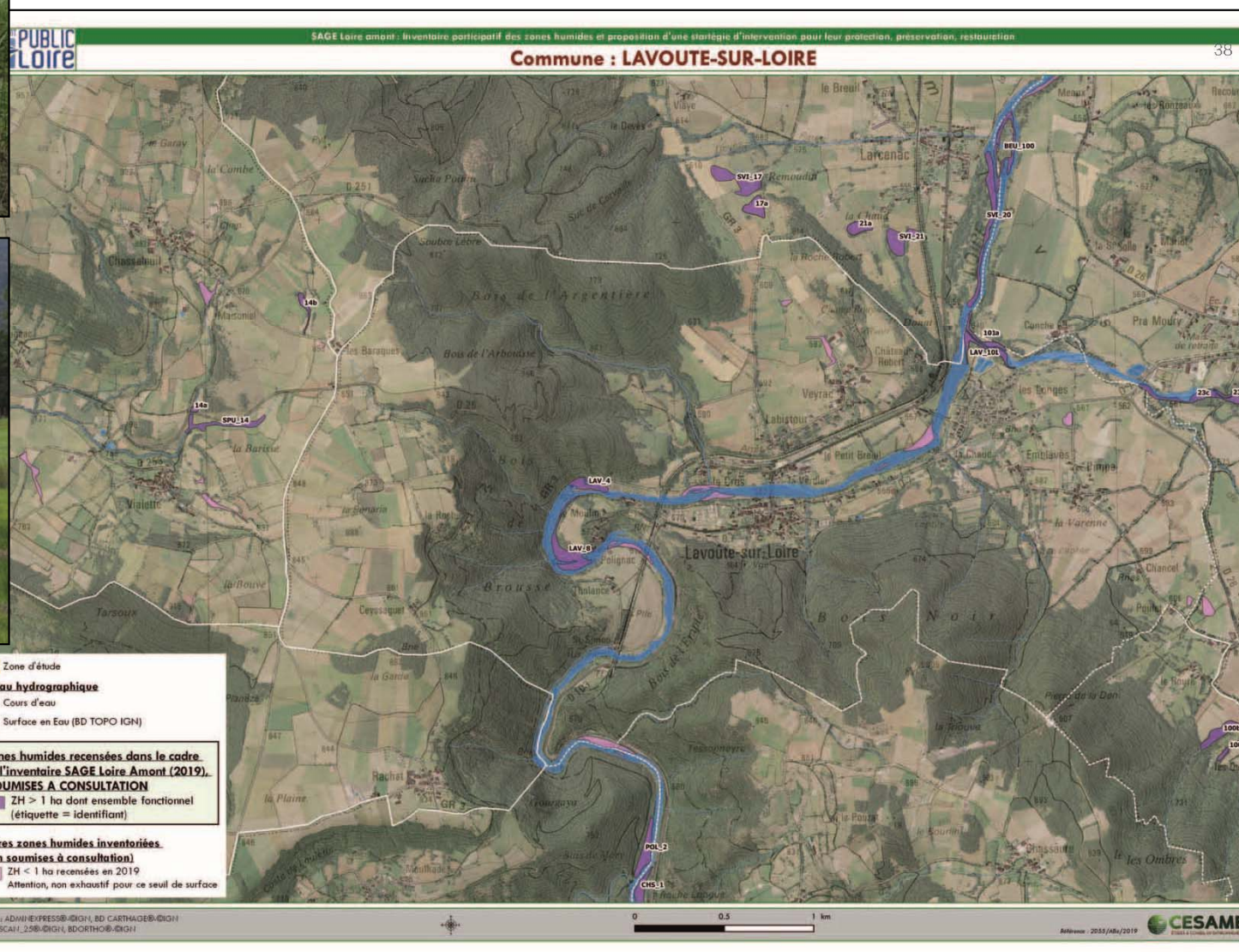
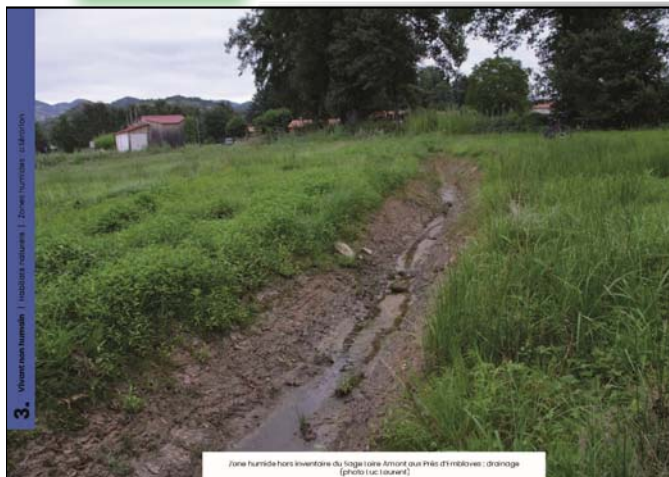


Trame bleue : cours d'eau



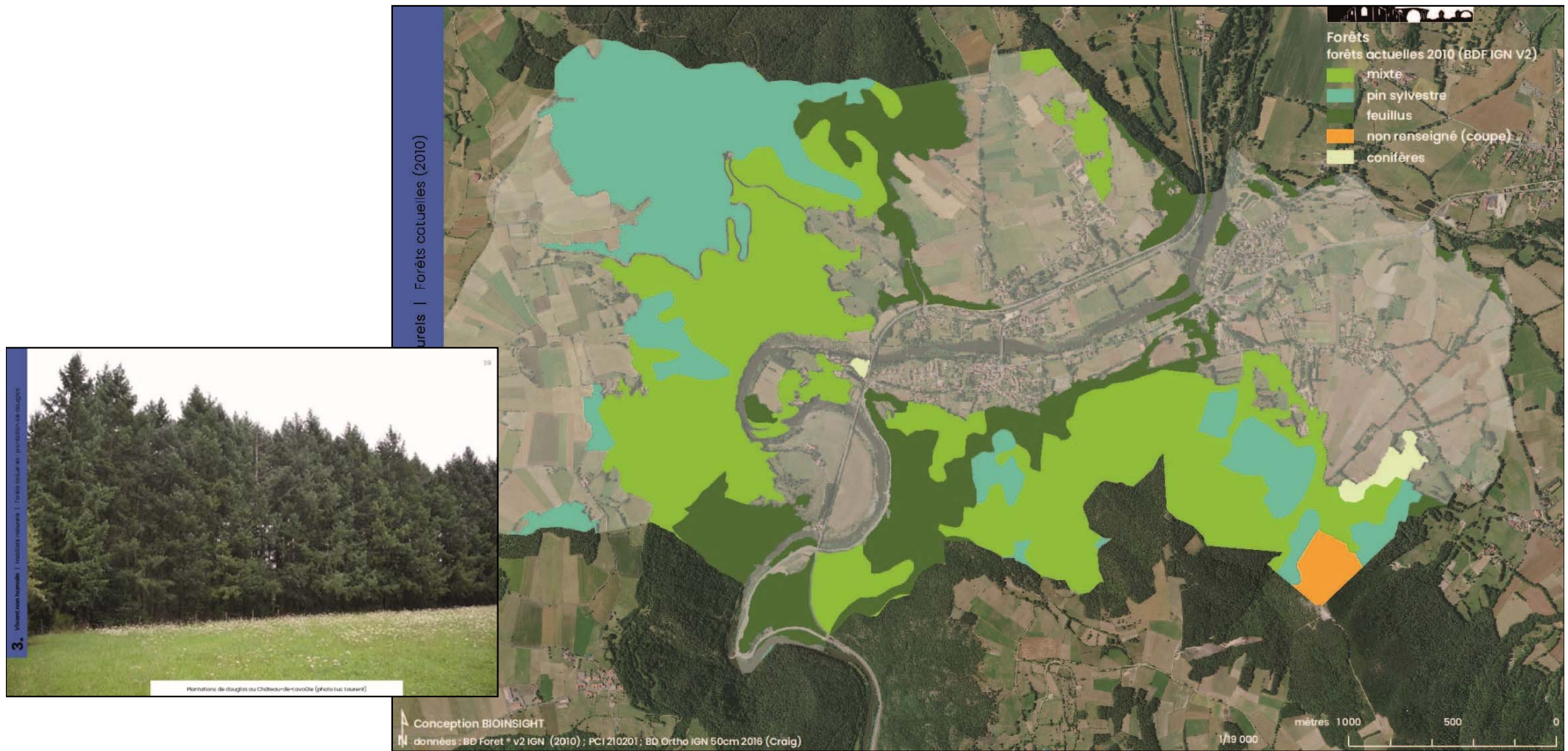
Trame bleue : zones humides

- Des altérations : remblais, drainage...



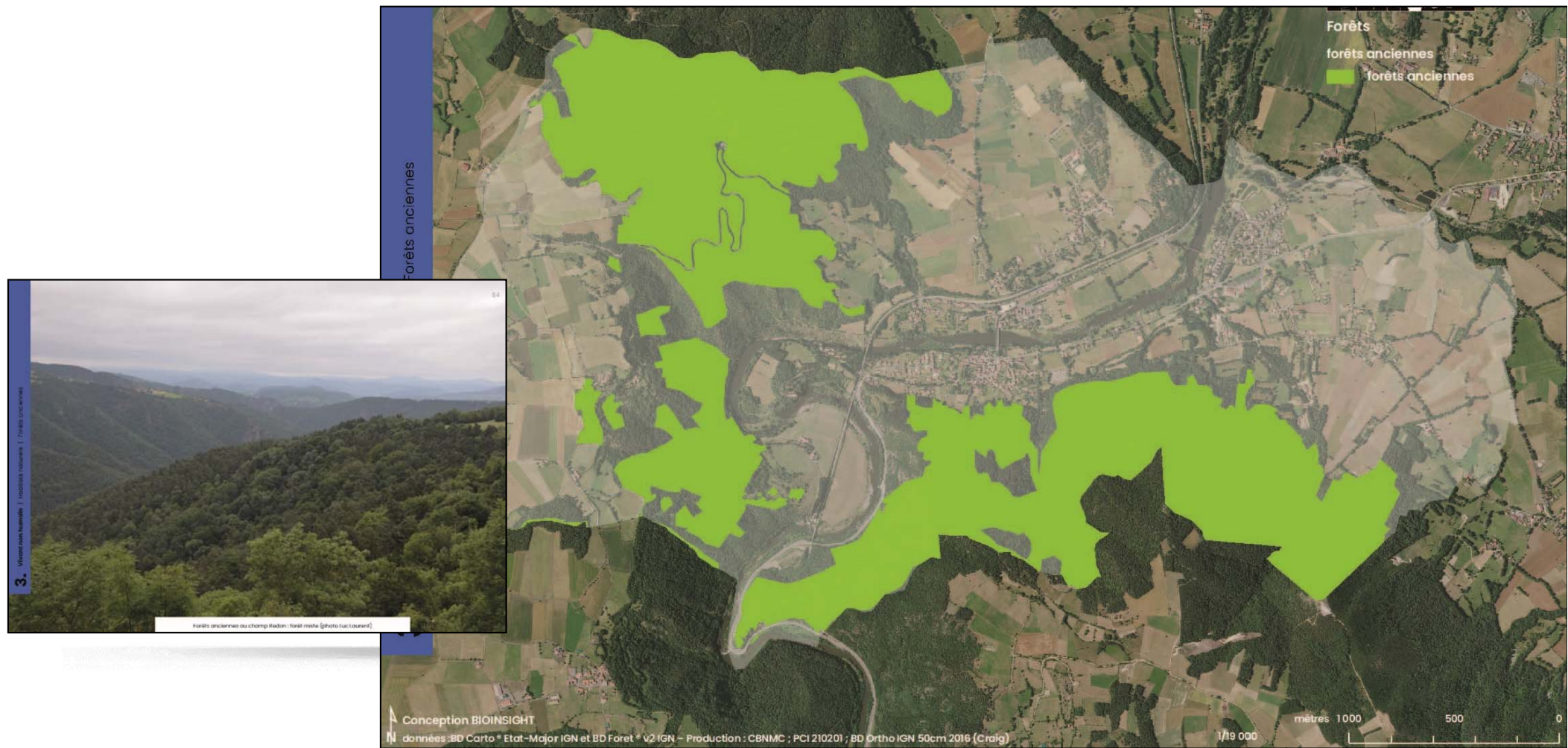
Trame verte : forêt actuelle

- La forêt actuelle totalise 500,30 ha (47,6 % du territoire), elle est dominée par le pin sylvestre.
- Des plantations régulières de douglas présentes par exemple au Château-de-Lavoûte.



Trame verte : forêt ancienne

- Les forêts anciennes, c'est-à-dire les forêts des cartes d'état-major toujours boisées en 2010, totalisent 336,50 ha, soit 67,3 % des forêts actuelles (2010) et 32,0 % du territoire.
- Les forêts anciennes sont donc rares et abritent une très riche biodiversité forestière.



Trame verte : arbres isolés et haies

- Des amortisseurs d'événements météorologiques extrêmes
- Présence d'un réseau d'arbres isolés (291 ont été recensés) ainsi que de haies basses et multi-strates.



Flore :

- 413 espèces et sous-espèces de plantes ont été pour l'instant répertoriées : des plantes sans éléments conducteurs que sont les mousses (bryophytes) et des plantes avec éléments conducteurs (plantes vasculaires) que sont les fougères et prêles (ptéridophytes) ainsi que les plantes à fleurs et graines (spermaphytes).
- Une espèce répertoriée est d'intérêt communautaire (européen) : perce neige *Galanthus nivalis*
- Deux espèces sont protégées nationalement : gagée des champs *Gagea villosa* et gratiole officinale *Gratiola officinalis*
- Deux espèces sont protégées régionalement : petit asaret *Asarina procumbens* et jon de Gérard *Juncus gerardi*



Perce-neige
(photo : Georges Laroche)



Gagée des
champs
(photo : Miche Vialon)

Faune :

- De nombreuses espèces ont été répertoriées :
 - oiseaux (131 espèces dont faucon pèlerin, milan royal, pie grièche écorcheur... Pour lesquelles la nidification est certaine)
 - mammifères (14 dont la loutre et le castor, espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive Habitats)
 - reptiles (6)
 - amphibiens (6 dont le sonneur à ventre jaune espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II)
 - libellules (1)
 - papillons de jour (44)
 - papillons de nuit (7)
 - Insectes orthoptères (grillon, sauterelle...) (11)
 - Insectes hyménoptères (1)
 - Insectes coléoptères (16)



Milan royal (photo René Dumoulin)



Pie-grièche mâle (photo René Dumoulin)



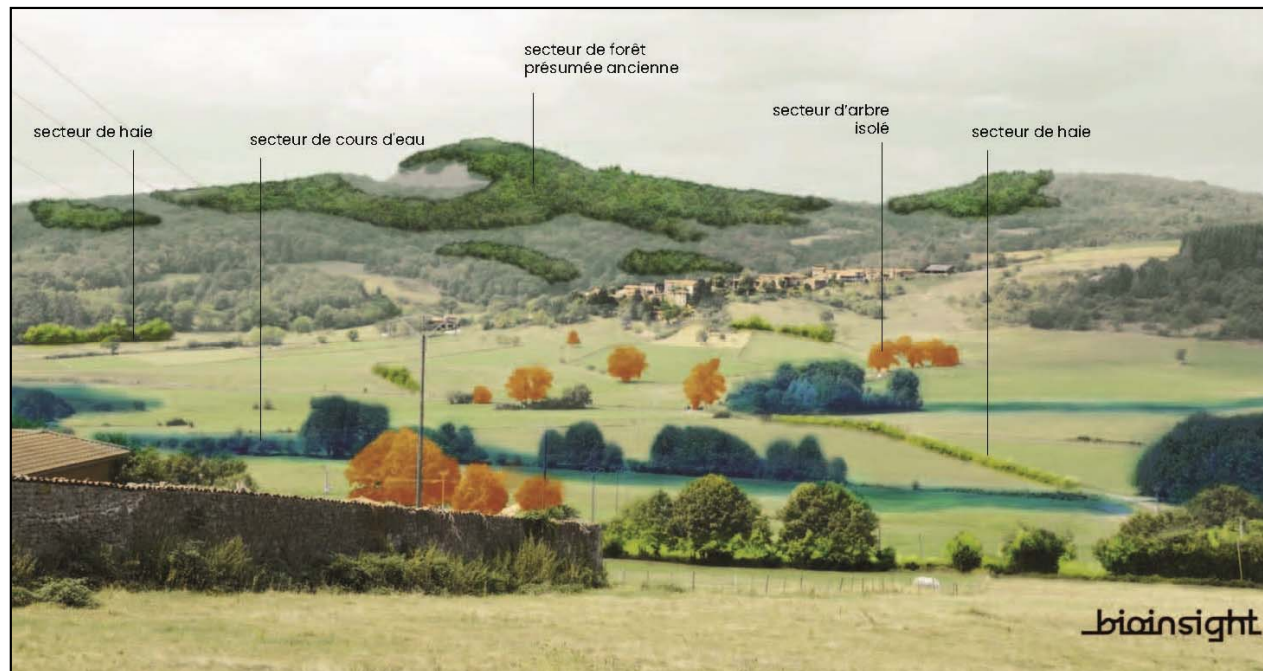
Sonneur à ventre jaune (photo Luc Laurent)



Grenouille rousse (photo Luc Laurent)

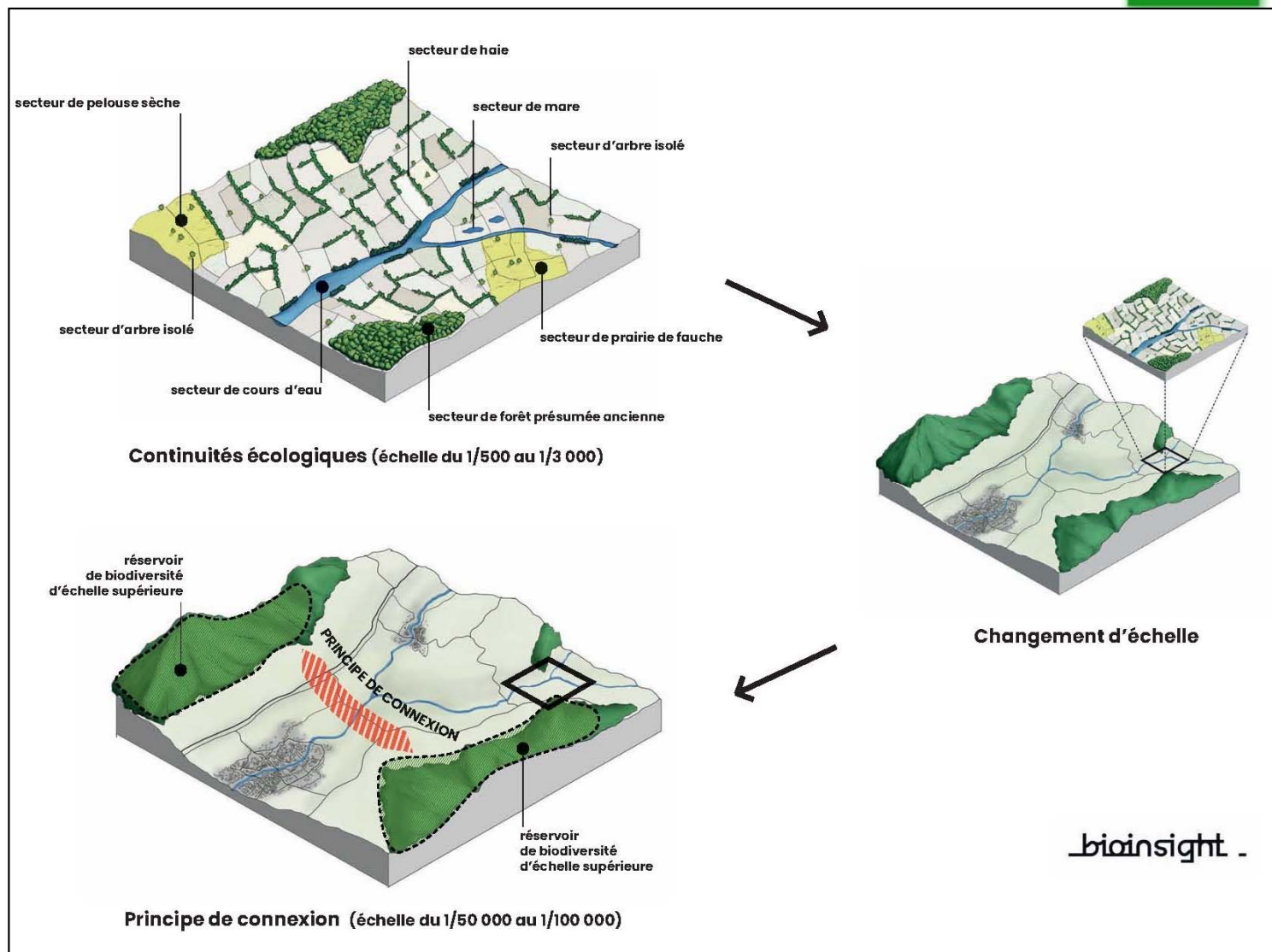
Continuités écologiques :

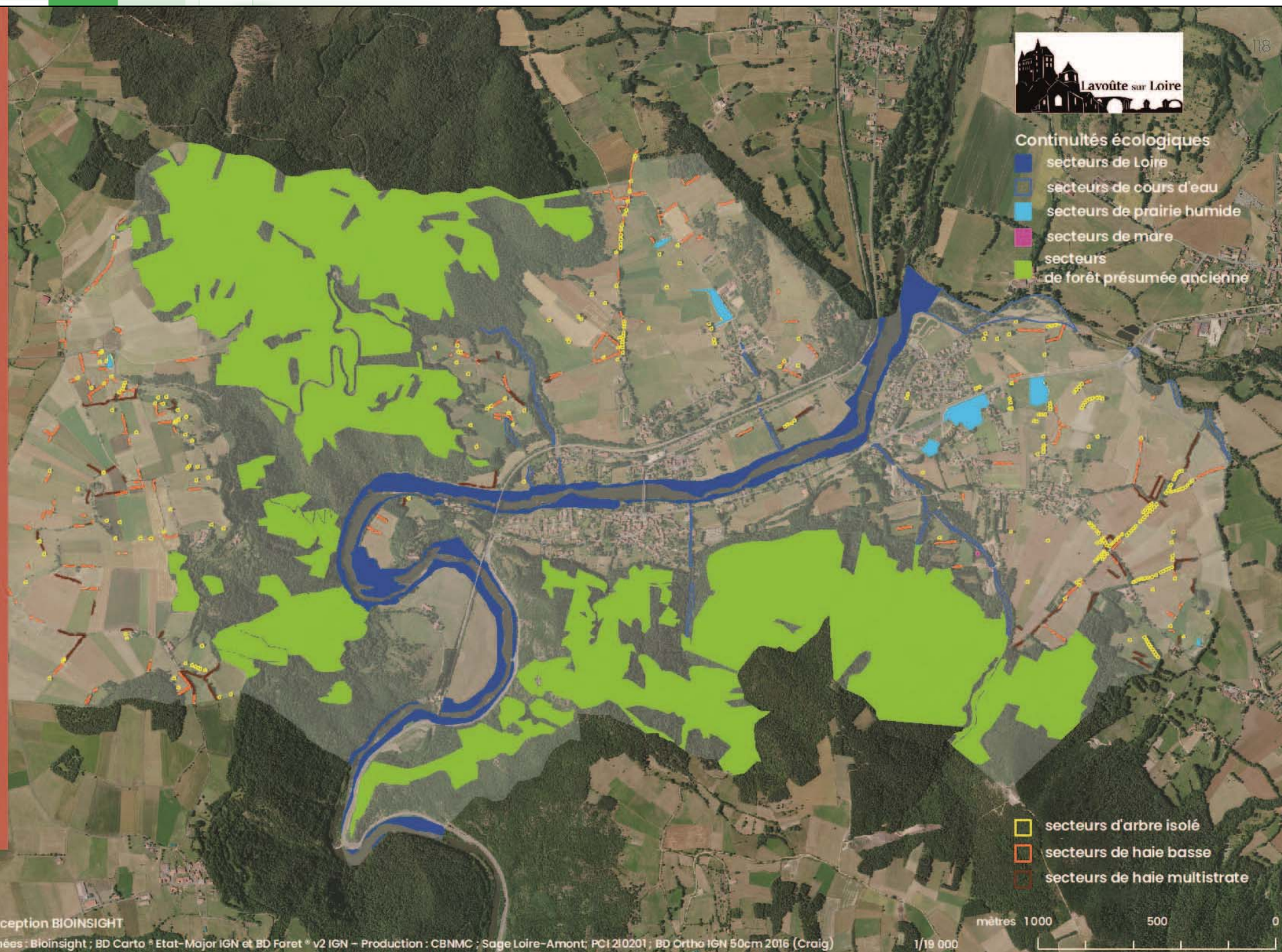
- Elles sont hiérarchisées en trois sous-trames déclinées en secteurs :
- 1. sous-trame humide :
 - secteurs de Loire
 - secteurs de cours d'eau
 - secteurs de prairie humide
 - secteurs de mare
- 2. sous-trame boisée :
 - secteurs de forêt présumée ancienne
- 3. sous-trame bocagère :
 - secteurs d'arbre isolé
 - secteurs de haie
- La TVB favorise ainsi l'adaptation aux changements climatiques d'un territoire puisque les zones humides deviennent maintenant des réservoirs d'eau, les haies ainsi que les arbres isolés des amortisseurs d'événements météorologiques extrêmes, les forêts des protections des sols et des bassins versants, les pelouses sèches et prairies des ouvertures paysagères...



TVB :

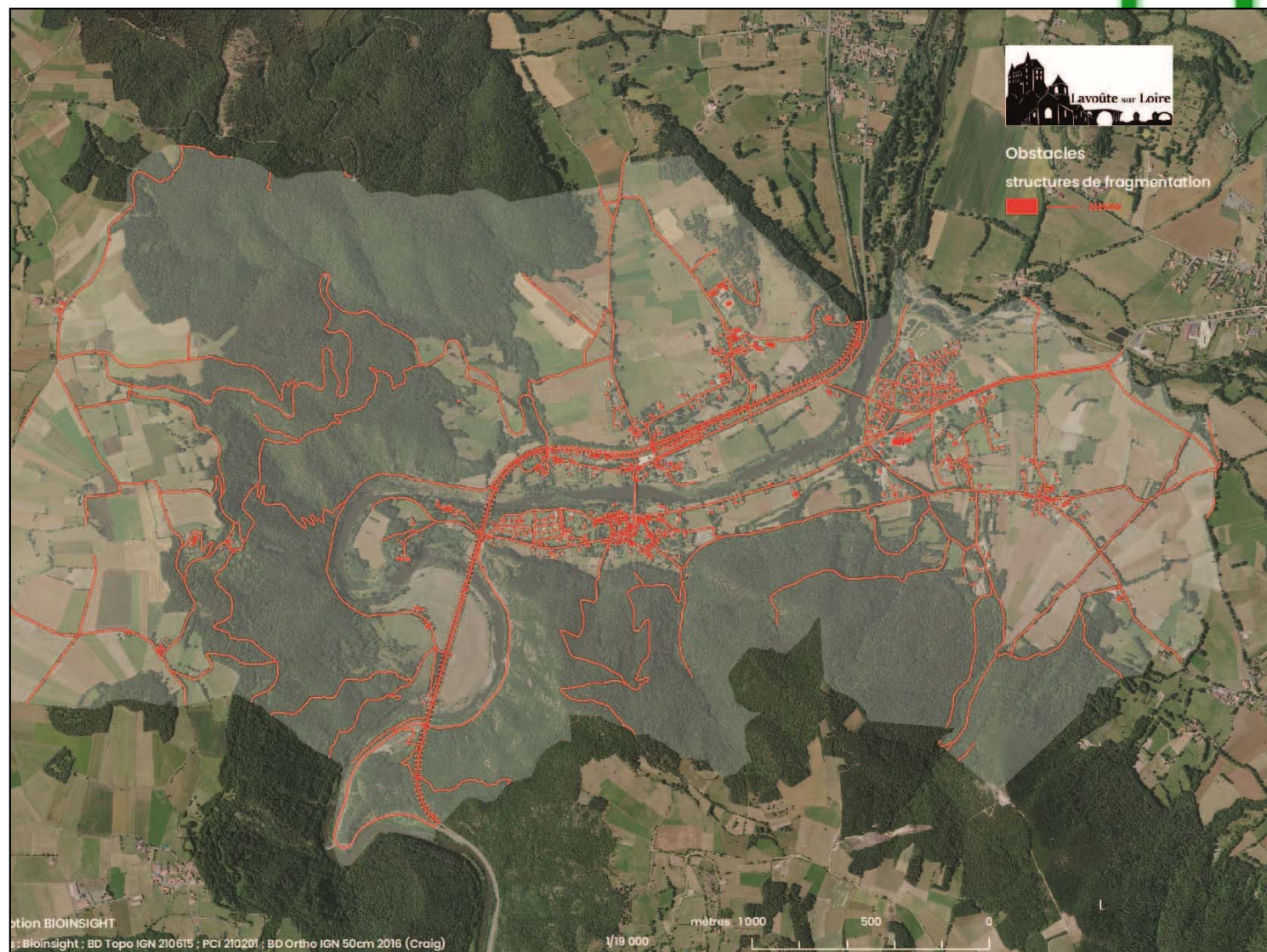
- La TVB relève :
 - Des continuités écologiques dont celles localisées dans les zonages environnementaux (Natura 2000 et Znieff).
 - Du réservoir de biodiversité d'échelle supérieure majeur que constitue la vallée de la Loire, l'axe Loire constituant une « colonne vertébrale » pour la trame bleue régionale (SRCE).





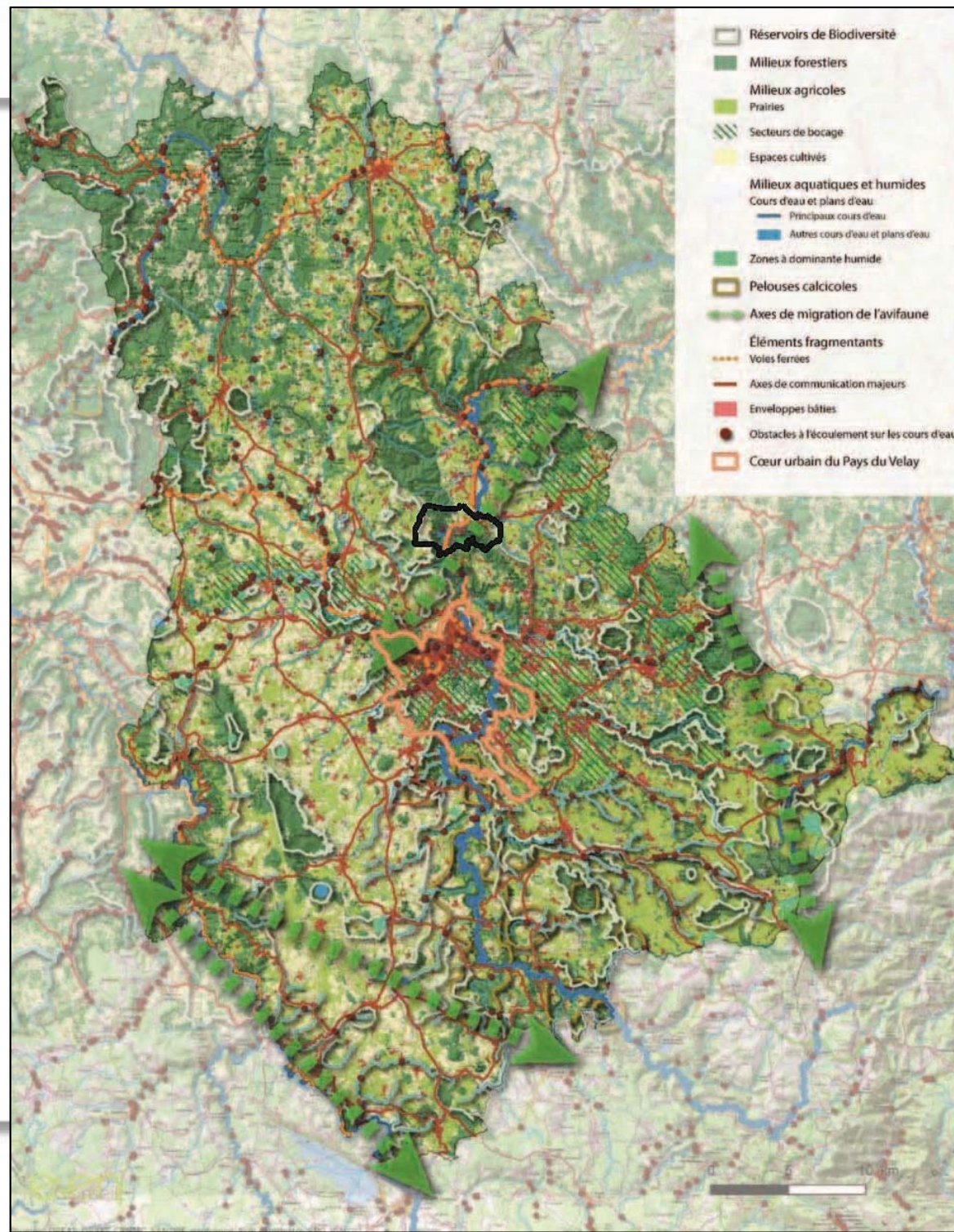
Fragmentation :

- La TVB doit intégrer un principe de connexion nord-sud qui concerne l'urbanisation linéaire le long de la Loire. Pour cela, une coupure à l'urbanisation doit y être instituée à la Condamine.
- En revanche, les obstacles que constituent les structures de fragmentation sont à considérer au-delà du projet PLU par des aménagements spécifiques à définir dans le long terme.



SCOT du Pays du Velay :

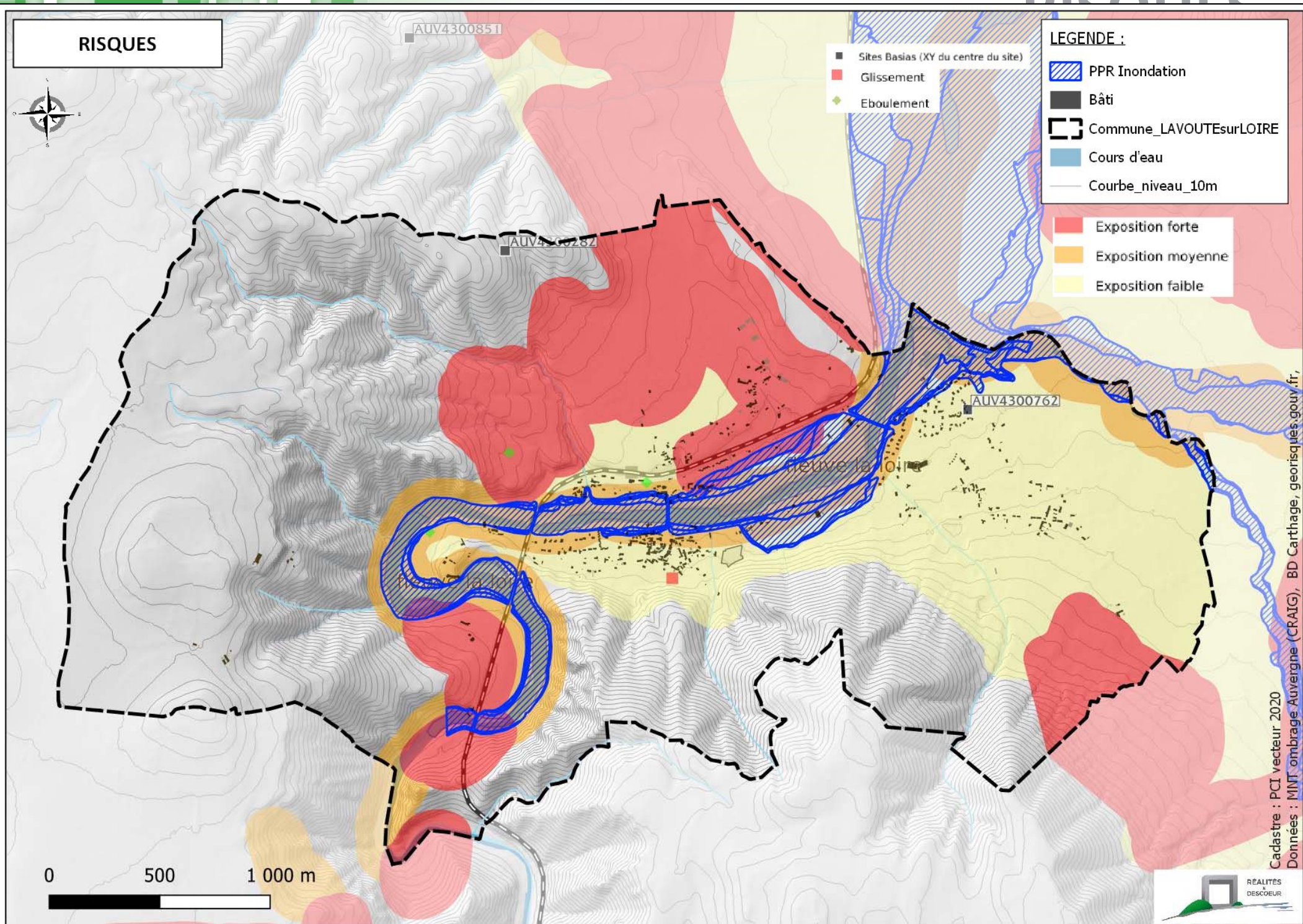
- Une carte des réservoirs de biodiversité et de la fonctionnalité écologique a été définie par le SCoT du Pays du Velay approuvé le 3 septembre 2018.
- Le SCoT prescrit la prise en compte à une échelle locale des réservoirs de biodiversité d'échelle supérieure dans les documents d'urbanisme locaux.
- Un axe de migration de l'avifaune (oiseaux) concerne Lavoûte-sur-Loire.



Réservoirs de biodiversité d'échelle supérieure :

- Le site Natura 2000 Gorges de la Loire ainsi que les Znieff de type 1





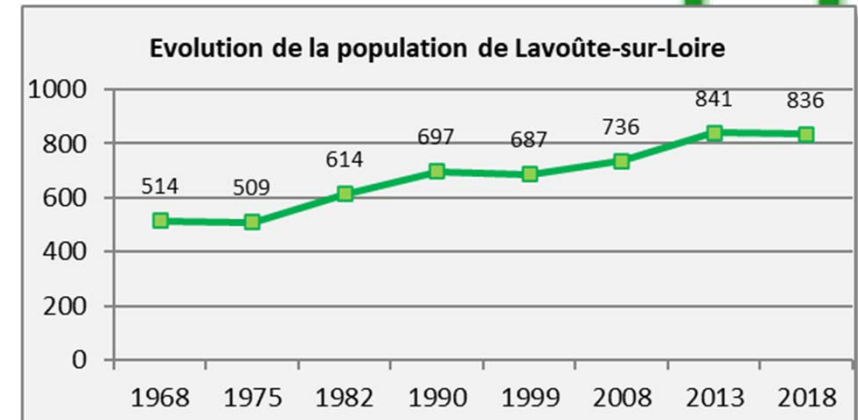


DIAGNOSTIC TERRITORIAL

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Un développement démographique inégale :

- 836 habitants en 2018
- Une évolution démographique irrégulière, inférieure à celle de la CAPEV sur la dernière période, en liens avec un solde migratoire négatif
- Mais une progression globale au cours des dernières décennies
- Un solde migratoire longtemps positif qui a permis de retrouver progressivement un solde naturel positif

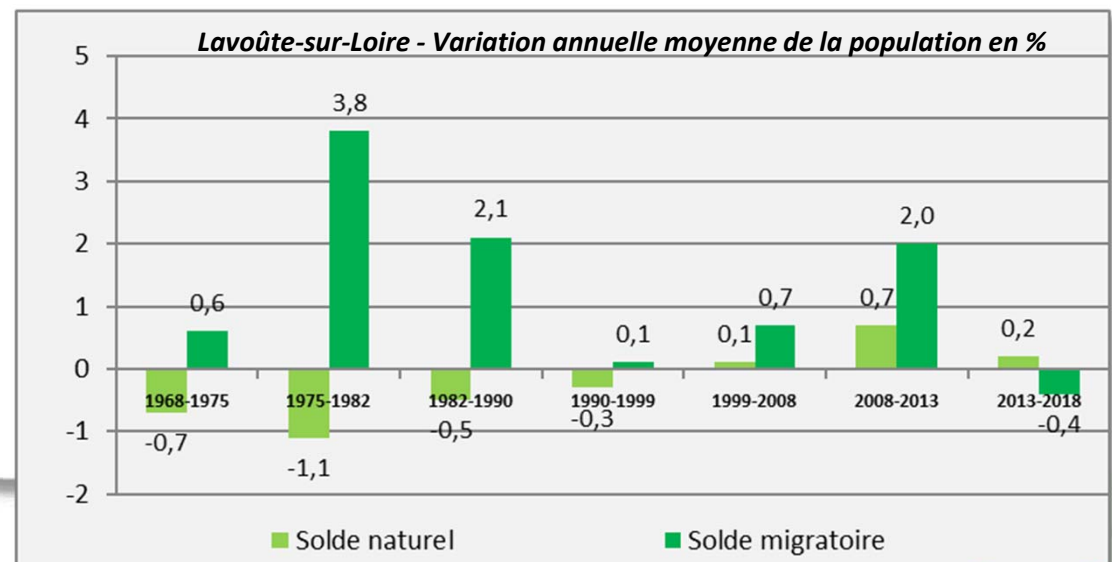


Source :
Insee

	Taux annuel moyen de variation de la population						
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	2013-2018
Lavoûte-sur-Loire	-0,1%	2,7%	1,6%	-0,2%	0,8%	2,7%	-0,1%
CA Puy en Velay	+0,5%	+0,3%	0%	-0,1%	0,2%	0,3%	0,2%
Haute Loire	-0,2%	0%	0%	+0,1%	0,7%	0,4%	0,1%

Les orientations du SCOT :

- Atteindre 111 500 habitants à l'horizon 2035, soit un taux de variation annuel d'environ 0,55%
- Lavoûte-sur-Loire identifiée en tant que village



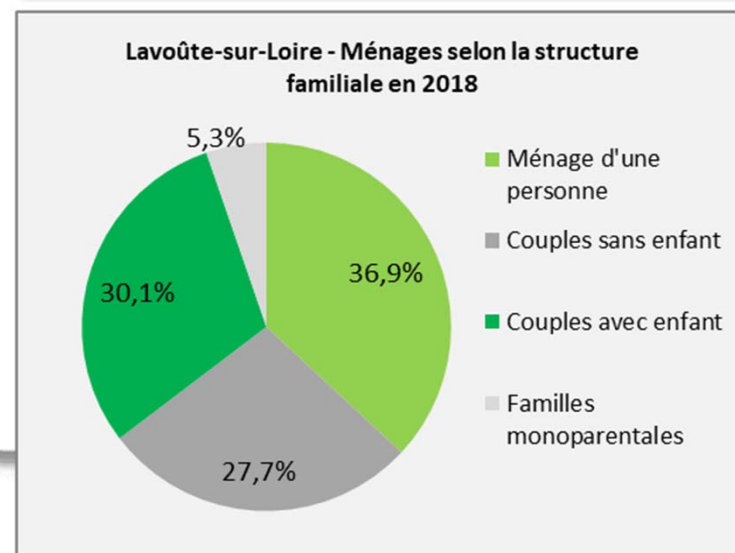
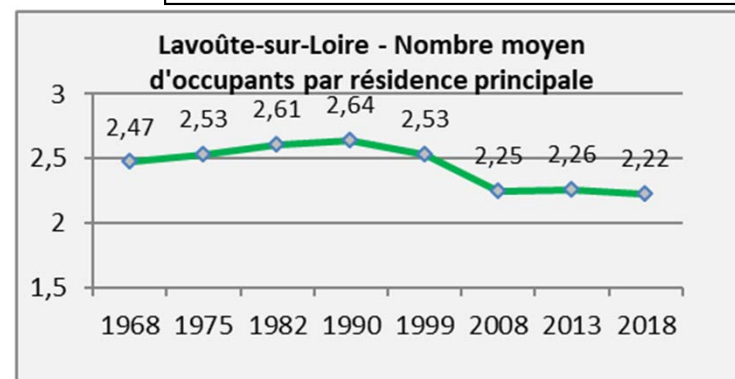
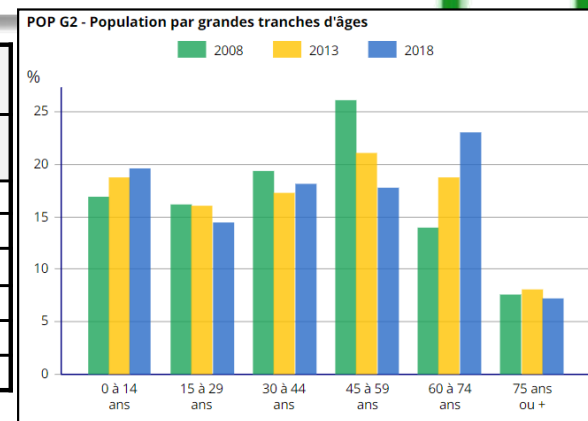
LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Les populations :

- Une commune encore jeune, mais une tendance au vieillissement qui s'accroît :
 - Les moins de 15 ans : part supérieure aux territoires de comparaison et en croissance continue depuis 10 ans
 - 15-29 ans : de moins en moins représentés (études, 1^{er} emploi)
 - 30-59 ans : en diminution, en particulier concernant les 45-59 ans
 - 60-74 ans : en nette progression, plus représentés que sur les territoires de comparaison
 - Part des plus de 75 ans en léger retrait, une représentativité inférieure à celle de la CA et du 43
- La structure des ménages :
 - Une majorité ménages d'une personne, mais de nombreux couples avec enfants
 - Une taille des ménages encore importante : 2,22 pers/ménage / une diminution par palier

Source :
INSEE, RGP
2018

	Répartition de la population par tranche d'âge en 2018		
	Lavoûte-sur-Loire	CA du Puy en Velay	Haute Loire
0-14 ans	19,6%	16,2%	16,7%
15-29 ans	14,4%	15,1%	14,3%
30-44 ans	18,1%	16,6%	16,8%
45-59 ans	17,8%	20,5 %	21,0%
60-74 ans	23,0%	20,0%	19,7%
75 ans et +	7,2%	11,5%	11,4%



Les populations :

- Face à l'emploi :
 - Une représentativité des actifs stables
 - Une nette diminution des actifs avec emploi / forte progression des chômeurs
- Les catégories socio-professionnelles :
 - Une prédominance des ouvriers et employés
 - Peu d'artisans, commerçants, cadres...

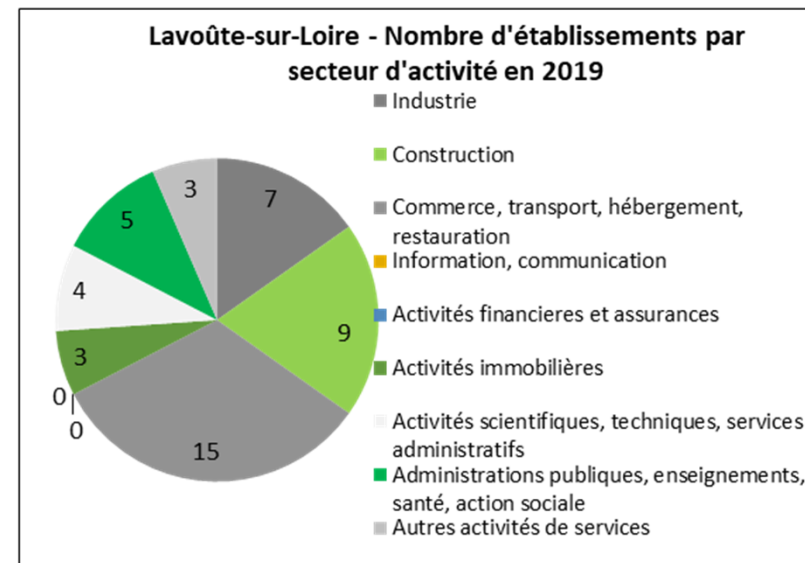
Source : INSEE, RGP 2008 2018	2018	2008
Actifs ayant un emploi	63,0%	67,1%
Chômeurs	11,8%	6,7%
TOTAL ACTIFS	74,9%	73,9%
Inactifs	25,1%	26,1%
TOTAL POPULATION	488	498
Population de 15 à 64 ans		

Lavoûte-sur-Loire - Emplois au lieu de travail en 5 catégories (hors agriculteurs exploitants)			
Source : statistiques locales	% des CSP en 2008	% des CSP en 2018	% des CSP en 2018 Département Haute-Loire
Agriculteurs exploitants	22,3%	0,0	5,3%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,6%	11,0	9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,0%	5,4	8,8%
Professions intermédiaires	16,7%	14,4	23,2%
Employés	27,8%	47,3	28%
Ouvriers	27,6%	21,9	25,6%

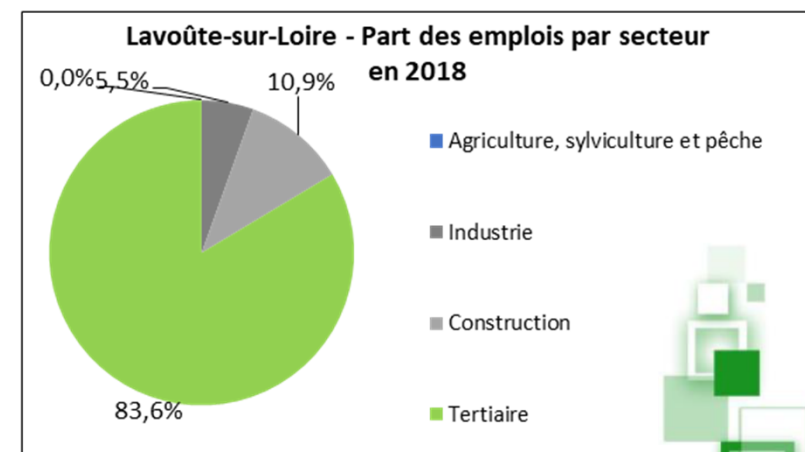
Une offre d'emplois portée par les services :

- Un nombre d'emplois en hausse : +23 emplois en 10 ans
- Mais un territoire qui offre 3 fois moins d'emplois que d'habitants actifs
- En 2018, 17,8% des actifs ayant un emploi, habitent et travaillent sur la commune (15,6% en 2008)
- 46 établissements en 2019
- Établissements les plus représentés : commerce, industrie, construction
- Secteur tertiaire moins représenté en nombre d'établissements, mais le principal pourvoyeur d'emplois (83% des emplois)
- Pas de zone d'activités, mais 13 artisans sur la commune
- 7 commerces et 1 maison de santé en développement
- Des hébergements touristiques

<i>Sources : Insee, RP2013 et RP2018</i>	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	74	94	97
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	339	337	313
Indicateur de concentration d'emploi	21,8	27,7	31,0



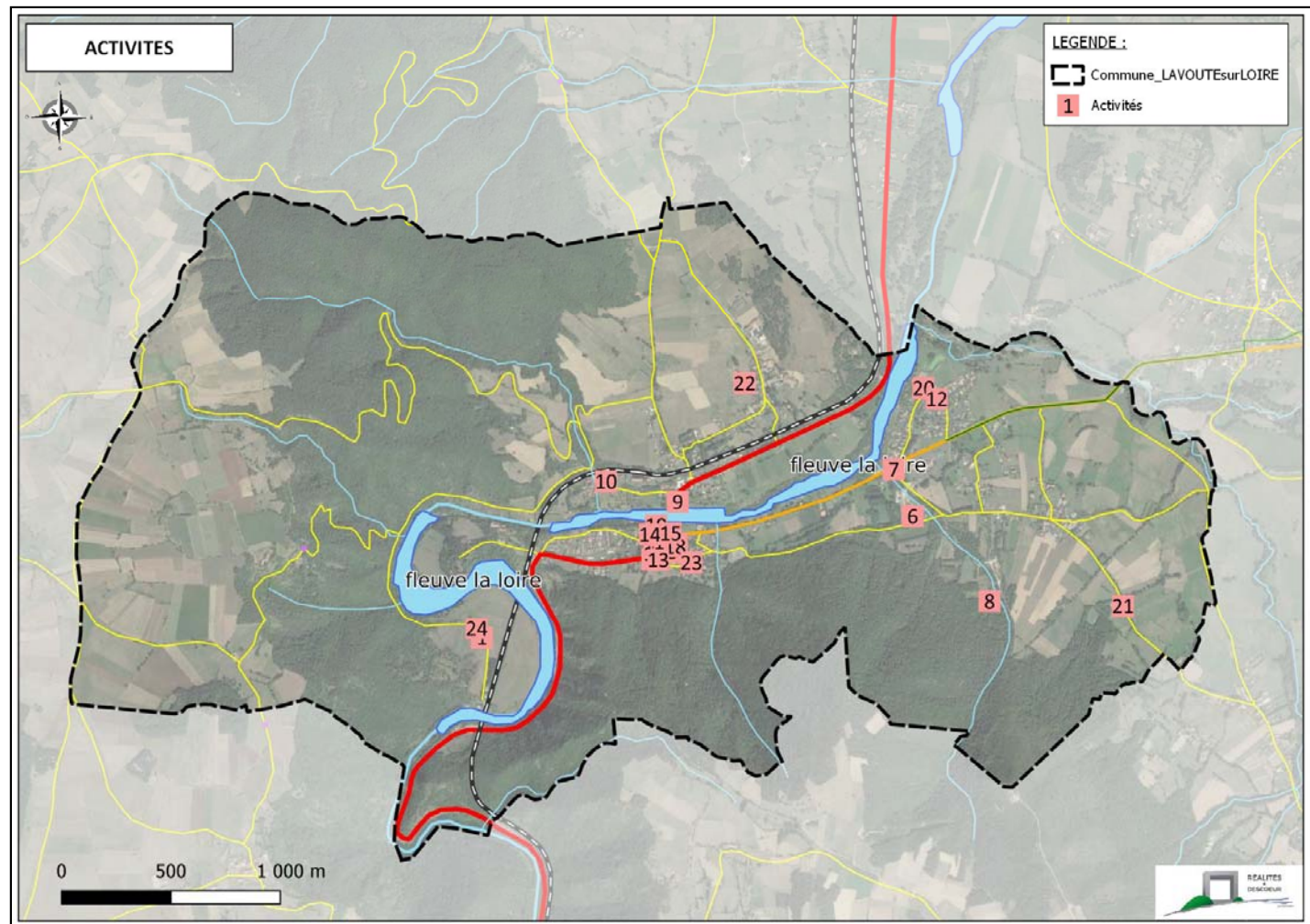
Source : Observatoires des territoires.gouv.fr



LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Localisation

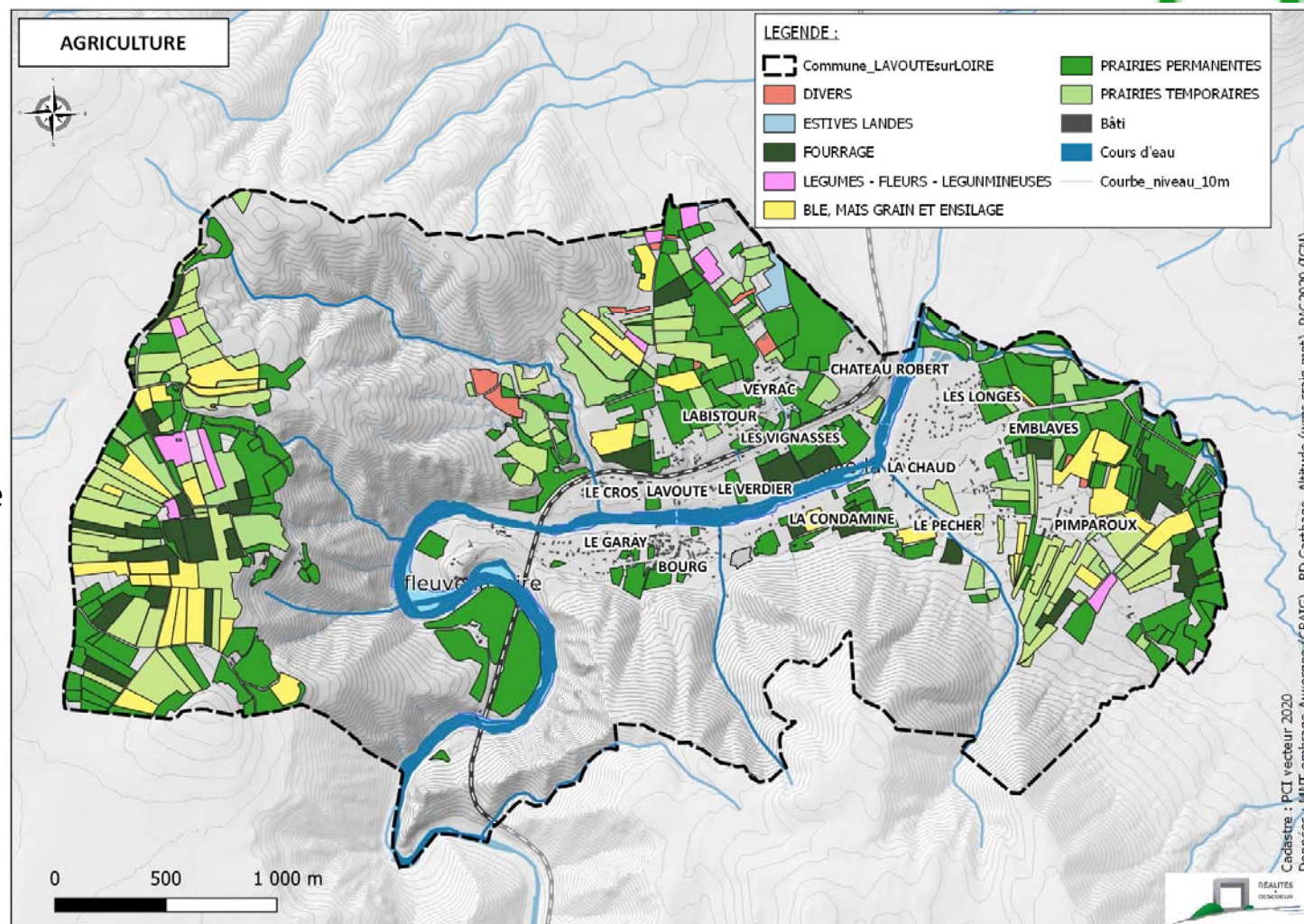
1	Magasin de pêche
2	Café au petit cabaret
3	Coiffeur
4	Garagiste Goudard
5	Restaurant bar tabac
6	Garage D Auto
7	Station lavage Auto
8	Stand de tir
9	Restaurant auberge du pont
10	Tapissier décorateur
11	Electricien plombier
12	Multi services bâtiment Issartel marc
13	Boulangerie
14	Restaurant Les Délices de Lavoûte
15	Marché
16	Cabinet infirmiers
17	Ambulancier
18	Cabinet ostéopathie
19	Chambres d'hôtes les délices de Lavoûte
20	Camping Les Ombrelles
21	Gîte de Chancel
22	Gîte les Poiriers
23	Gîtes Denise Soulier
24	Airbnb 6 personnes



LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

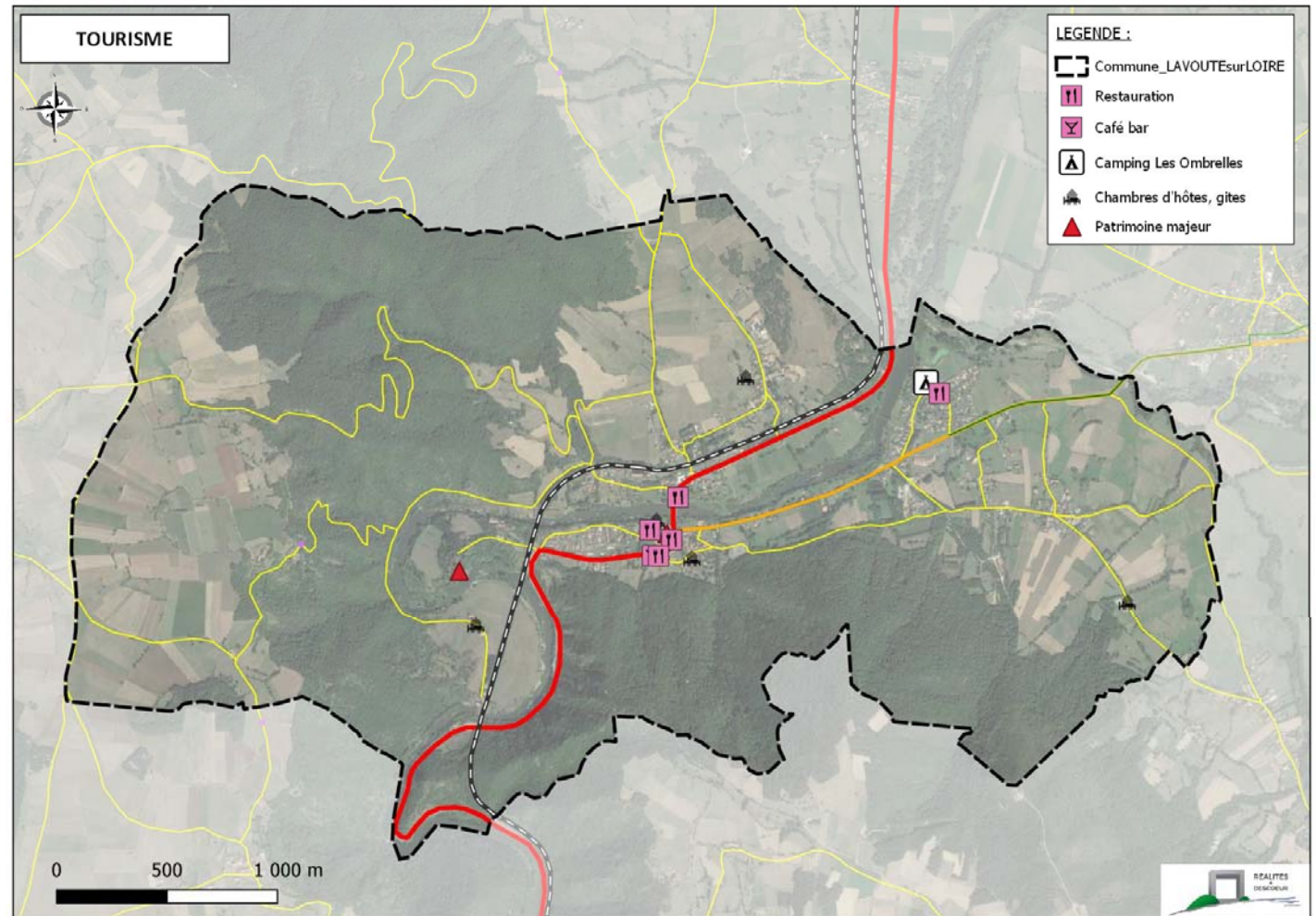
Agriculture :

- 33% du territoire communal
- L'orientation est basée sur l'élevage
- AOC « Lentille verte du Puy »
- 33 exploitations agricoles disposent d'au moins une parcelle déclarée sur la commune
- En 2019 :
 - 7 exploitations, totalisant une SAU de 305,31 ha
 - 3 exploitants ont bénéficié d'une dotation jeune agriculteur
 - 4 exploitants produisent en agriculture biologique et exploitent 86 ha sur la commune
 - Un nombre en diminution en 2021



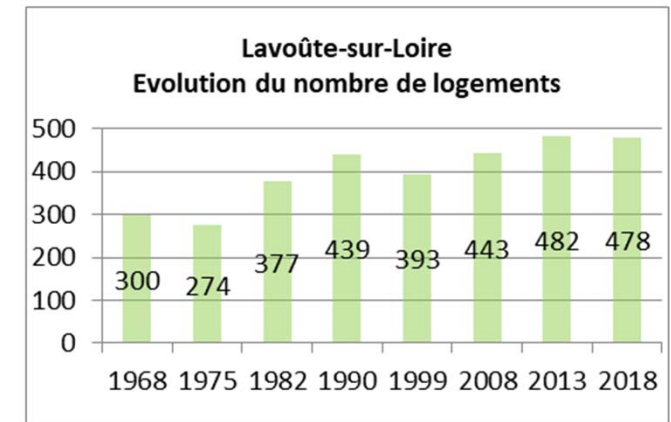
Tourisme :

- PR 225, Les Bois Noirs
- PR 671, Panorama sur le Val de Loire
- Etape du chemin de Compostelle,
- Patrimoine : château de Polignac, Eglise romane,
- La voie verte « Via Fluvia ».



Son évolution :

- 478 logements en 2018
- Des dynamiques globalement en rupture avec celles de la CAPEV
- Evolution constatée sur la période 2011-2021 (registre des PC) : 1,7 logement/an, mais de forts contrastes
- Une production uniquement en logements individuels neufs
- Des réhabilitations



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2018 exploitations principales

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Logements	2	5	1	0	0	0	0	0	1	5	3	17
<i>dont logement neuf individuel</i>	2	5	1						1	5	3	17
<i>dont logements collectifs neufs</i>												
<i>dont réaménagement du bâti existant</i>												

INSEE, RGP 1968 à 2018	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	2013-2018
Taux de variation annuel moyen des logements							
Lavoûte-sur-Loire	-1,29%	+4,66%	+1,92%	-1,22%	+1,34%	+1,72%	-0,18%
CC Pays du Velay	+1.36%	+1.54%	+0,93%	+0.50%	+1,01%	+0,92%	+0,56%

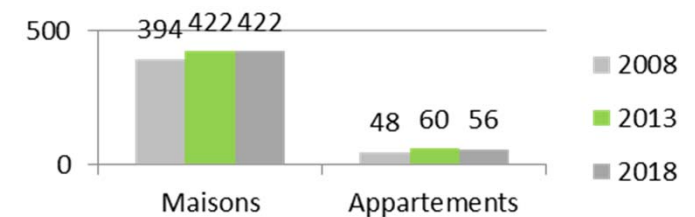
Sa composition :

- Une part importante de maisons individuelles :
 - Près de 79% de résidences principales
 - Une part significative de résidences secondaires
 - 88,3% des logements sont des maisons
 - Une part significative de logements anciens : 39,4% des résidences principales datent d'avant les années 70
 - Une diversité de logements limitée: 46% des résidences principales ont plus de 5 pièces / 25,6% de logements de 3 pièces ou moins
- Peu de logements vacants :
 - Une part limitée de logements vacants, nettement inférieure à celle des territoires de comparaison
- Un parc locatif bien représenté et en progression :
 - 107 logements locatifs, représentant 28,4% des RP en 2018 (25% en 2013)
 - 35 logements locatifs sociaux : 10 Alliade Habitat + 25 OPH43
 - 3 logements communaux
 - 5 futurs logements Alliade Habitat dans l'écoquartier

Source : INSEE, RGP 2018

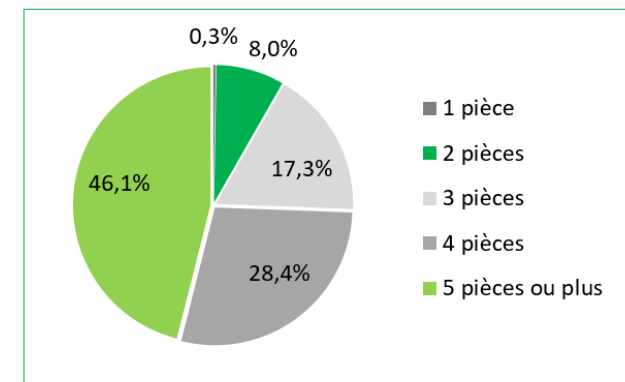
	Lavoûte-sur-Loire	CA Puy en Velay	Haute Loire
Résidences principales	78,7%	76,6%	71,5%
Résidences secondaires	13,6%	11,3%	16,1%
Logements vacants	7,7%	12,1%	12,4%

Lavoûte-sur-Loire - Types de logements



Sources : Insee, RP2012 et RP2017 exploitations principales

Lavoûte-sur-Loire - Taille des résidences principales en 2018



Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales

Statut d'occupation des résidences principales en 2018

Source : Insee, RP2018 exploitation principale

	Lavoûte-sur-Loire	CA Puy en Velay	Haute Loire
Propriétaires	69,5%	64,8%	70,0%
Locataires	28,4%	33,2%	27,7%
Dont logements sociaux	9,6%	8,4%	6,7%
Logés gratuitement	2,1%	2,0%	2,2%

Le PLH :

- Le PLH 2019-2025 vise un objectif de croissance de +0,55% par an
- Objectifs de construction sur la commune : entre 3,1 et 3,8 logements/an

Objectifs de construction
neuve PLH (pour les 6 ans)

	Population municipale 2015	Résidences principales en 2014	Fourchette basse	Fourchette haute
Lavoûte-sur-Loire	855	382	19	23

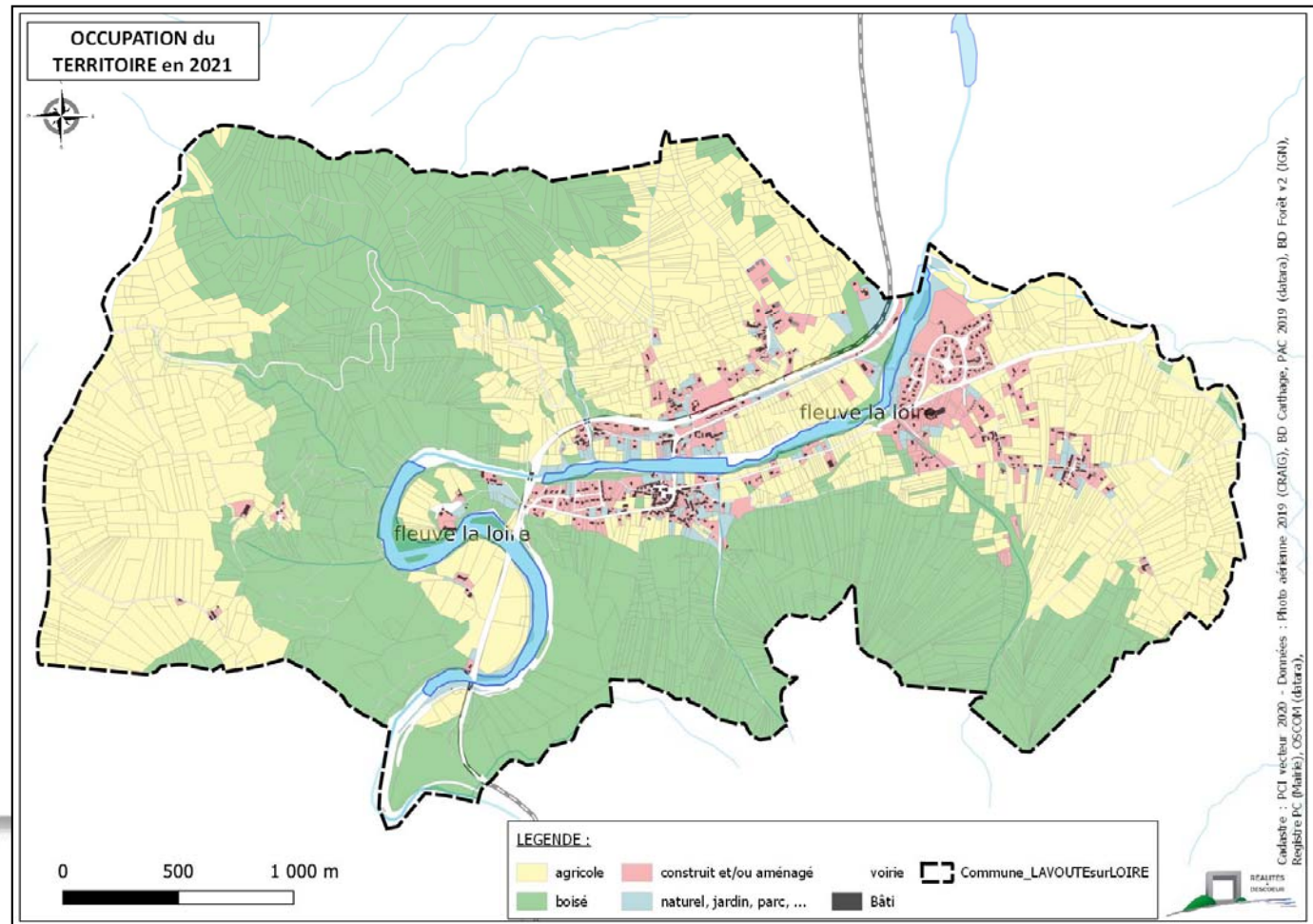
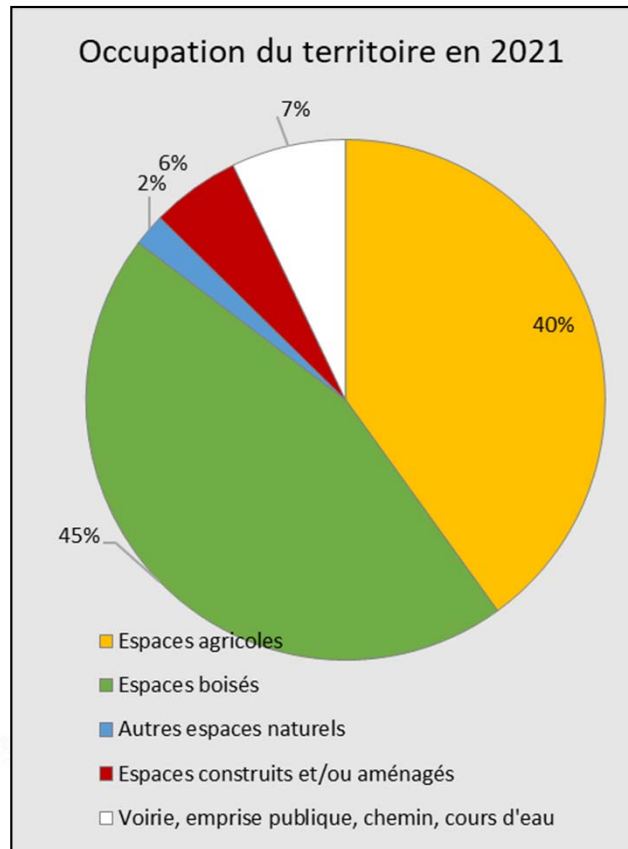
Le SCOT Pays du Velay (H.2035):

- Permettre le rééquilibrage de la construction de logements sur le territoire
- Pour les EPCI devant faire un PLH, territorialiser des objectifs à la commune
- Autres communes : une densité de logements entre 10 et 12 logements/ha
- Diversifier l'offre en logements pour permettre des parcours résidentiels complets sur le territoire

		Besoins en logements entre 2016 et 2035	
		Logements à construire entre 2016 et 2035	Soit construction moyenne par an
CA du Puy en Velay	Cœur urbain du Puy	~ 2 970	~ 148
	Pôle secondaire de Craponne	~ 290	~ 14
	Communes structurantes	~ 2 580	~ 129
	Autres communes	~ 1 910	~ 96
CC du Meygal-Mezenc	Communes structurantes	~ 960	~ 48
	Autres communes	~ 330	~ 17
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	Communes structurantes	~ 290	~ 14
	Autres communes	~ 240	~ 12
SCoT du Velay		~ 9 570	~ 478

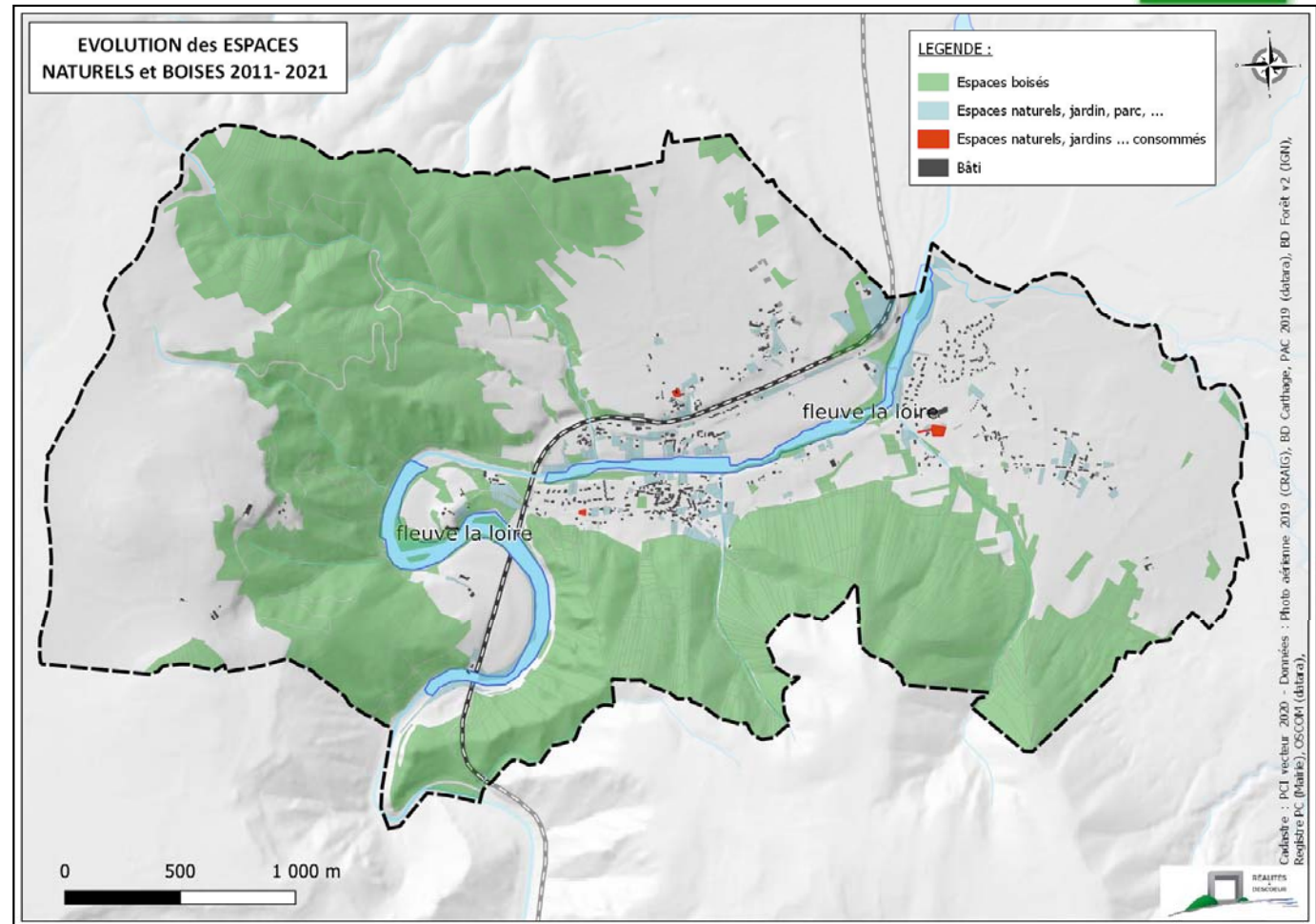
Organisation générale du territoire

- Superficie communale SIG : 1051 ha
- Les surfaces agricoles : 421 ha
- Les surfaces construites et aménagées par l'Homme (habitat, équipements activités) : 58 ha
- Le réseau hydrographique et les voiries : 75 ha
- Les autres surfaces naturels : 21 ha
- Les surfaces boisés : 476 ha



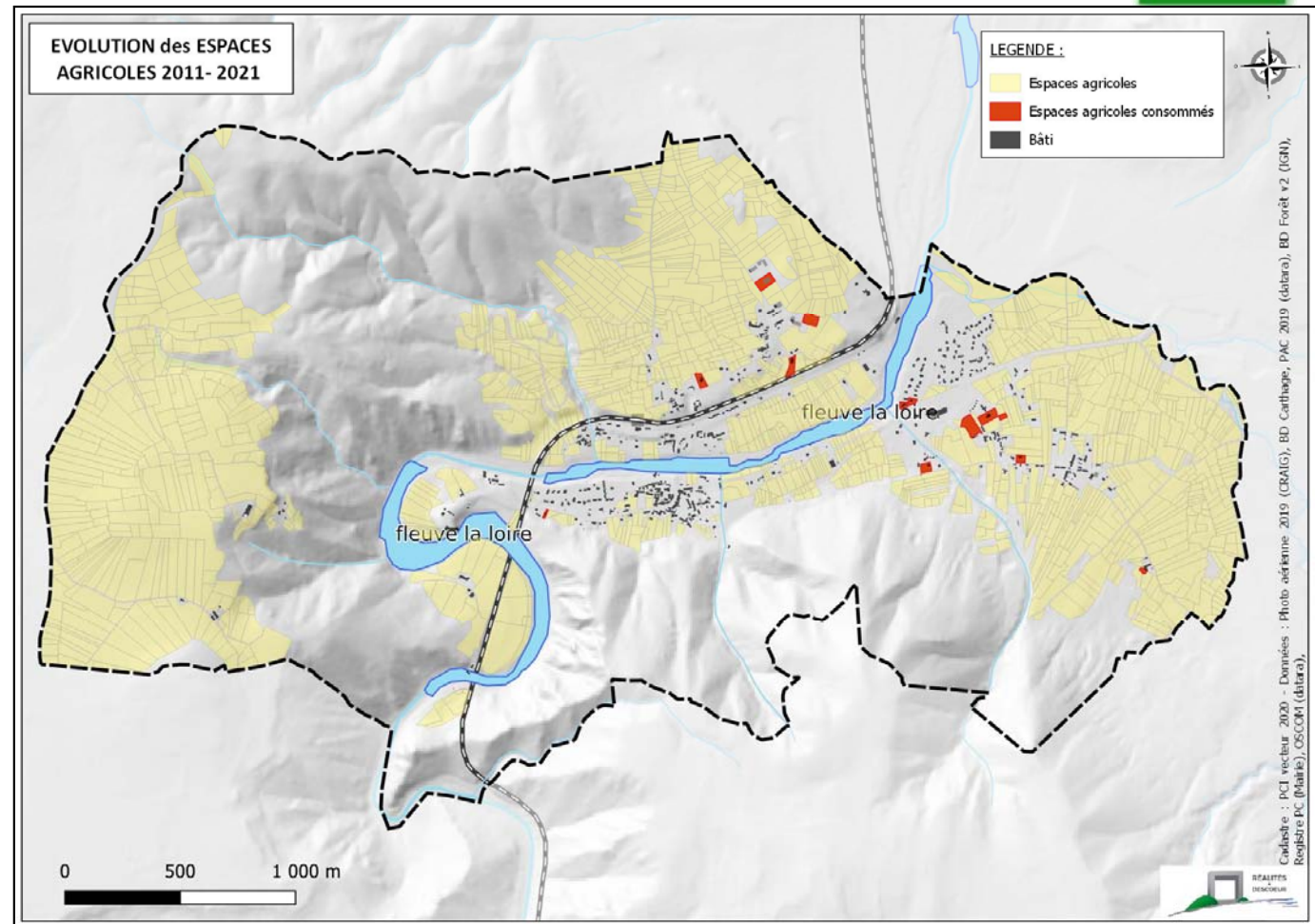
Surfaces naturelles

- 1^{ère} occupation du territoire
- Des surfaces occupants les secteurs pentus, majoritairement sous forme de boisements, représentant 476 ha, soit 45% du territoire
- 0,38 ha consommé en 10 ans



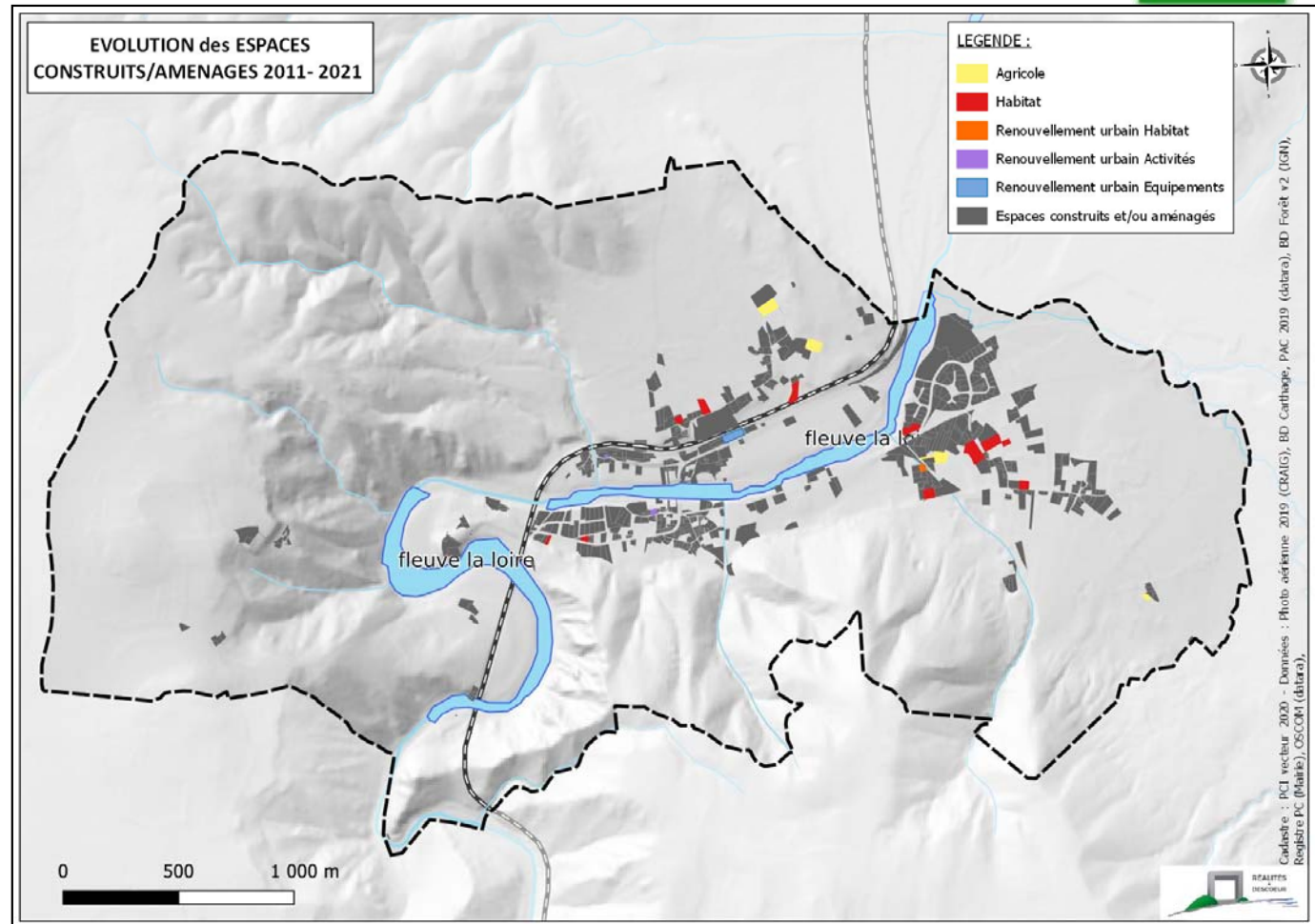
Surfaces agricoles

- L'espace agricole est la 2^{ème} occupation du territoire communal : 40% avec une surface de 421 ha
- 86% des surfaces consommées ces 10 dernières années l'ont été sur des surfaces agricoles, soit 2,41 ha



Surfaces urbanisées

- Les surfaces urbanisées (hors voiries) représentent 58 ha, soit 6 % du territoire
- Depuis 2011, elles ont progressé de 2,80 ha + 0,42 ha en renouvellement urbain
- La vocation résidentielle est la plus consommatrice (17 logements individuels)
- Les surfaces ont été artificialisées pour les vocations suivantes :
 - 1,93 ha consommés pour l'habitat
 - 0,06 ha consommés pour les activités
 - 0,93 ha consommés pour répondre aux besoins des agriculteurs
 - 0,31 ha consommé pour des équipements
- +1,31 ha de projets => 4,11 ha

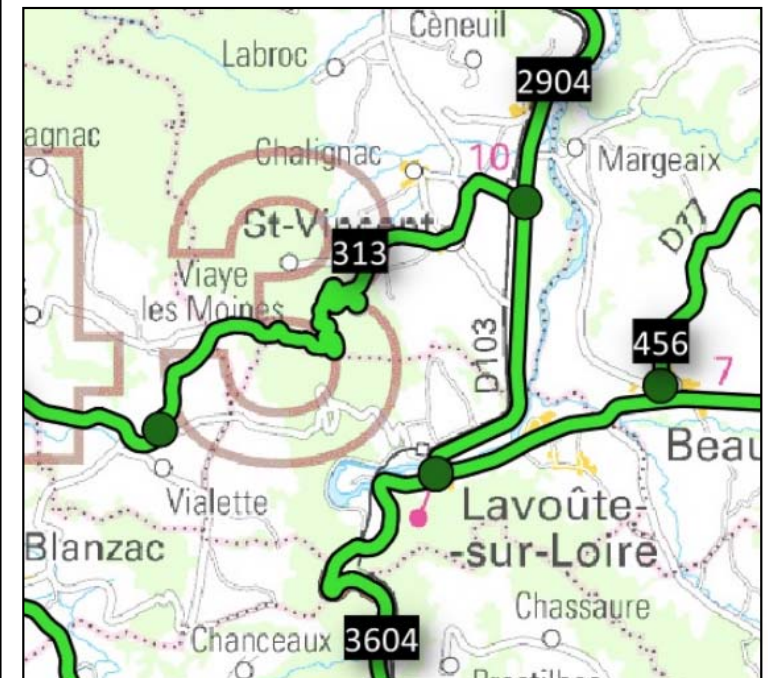
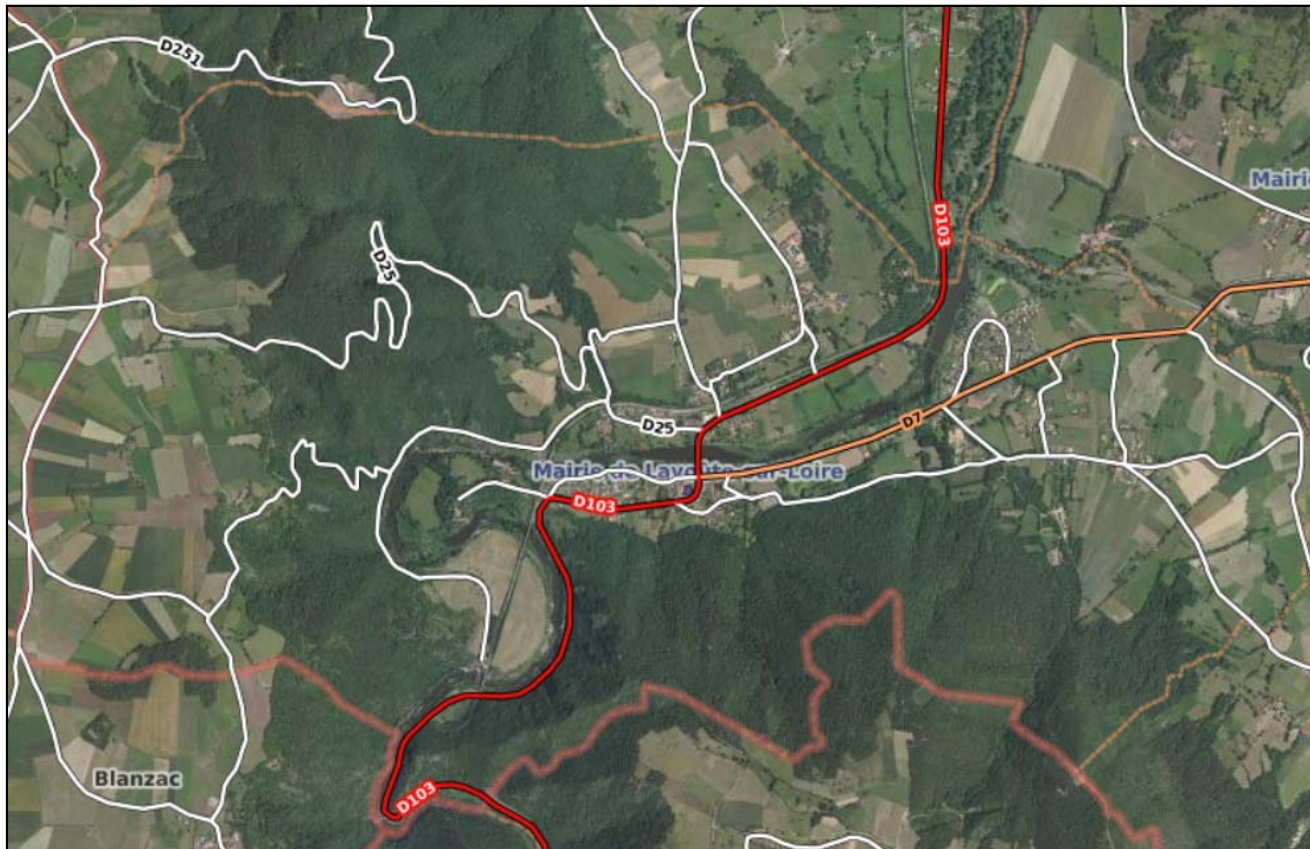


Capacité d'accueil du PLU opposable

Zonage PLU	Capacité d'accueil (ha)
Vocation résidentielle	
<i>Parcelle individuelle en U</i>	11,73
<i>Parcelle à diviser en U</i>	
Zones urbaines	11,73
Parcelle individuelle en AU opérationnelle	4,86
Parcelle individuelle en AU stricte	
Vocation économique	
Vocation économique en U	
Vocation économique en AU	
Vocation équipements	
Vocation tourisme, sports, loisirs	
Vocation tourisme, sports, loisirs future	0,40
TOTAL	17,00

La desserte routière

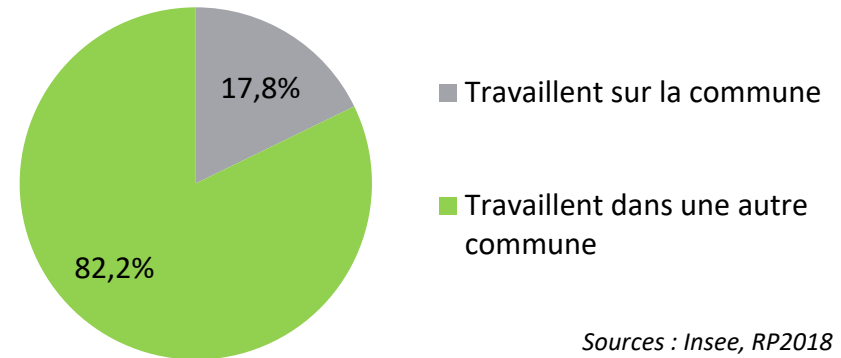
- La RD103 : reliant le cœur d'agglomération à Retournac / traverse le bourg / un trafic important
- La RD7 : reliant le Bourg à Rosières, en passant par le secteur de l'Emblaves
- La RD25 : reliant le Bourg au plateau de Saint-Paulien



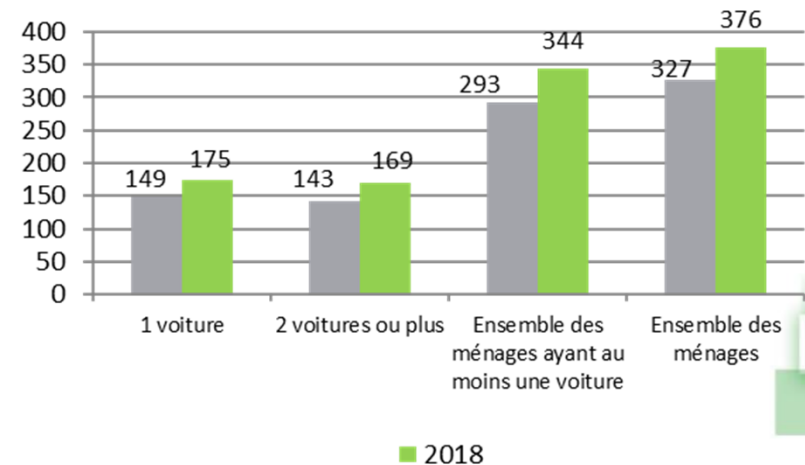
Des déplacements motorisés indispensables

- Près de 82% des actifs ayant un emploi travaillent en dehors de la commune.
- Mais la part des habitants travaillant sur la commune tend à légèrement augmenter depuis 10 ans => effets positifs de la hausse des emplois
- La voiture individuelle reste le mode de transport le plus largement utilisé (88%).
- Une motorisation qui progresse
- Une offre insuffisante de transports en commun
- Pas de transport TUDIP, uniquement ramassage scolaire
- Une quarantaine de places de stationnement dans le bourg mais une capacité insuffisante
- La Via Fluvia un projet de développement du vélo

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident à Lavoûte-sur-Loire



Lavoûte-sur-Loire - Equipement automobile des ménages

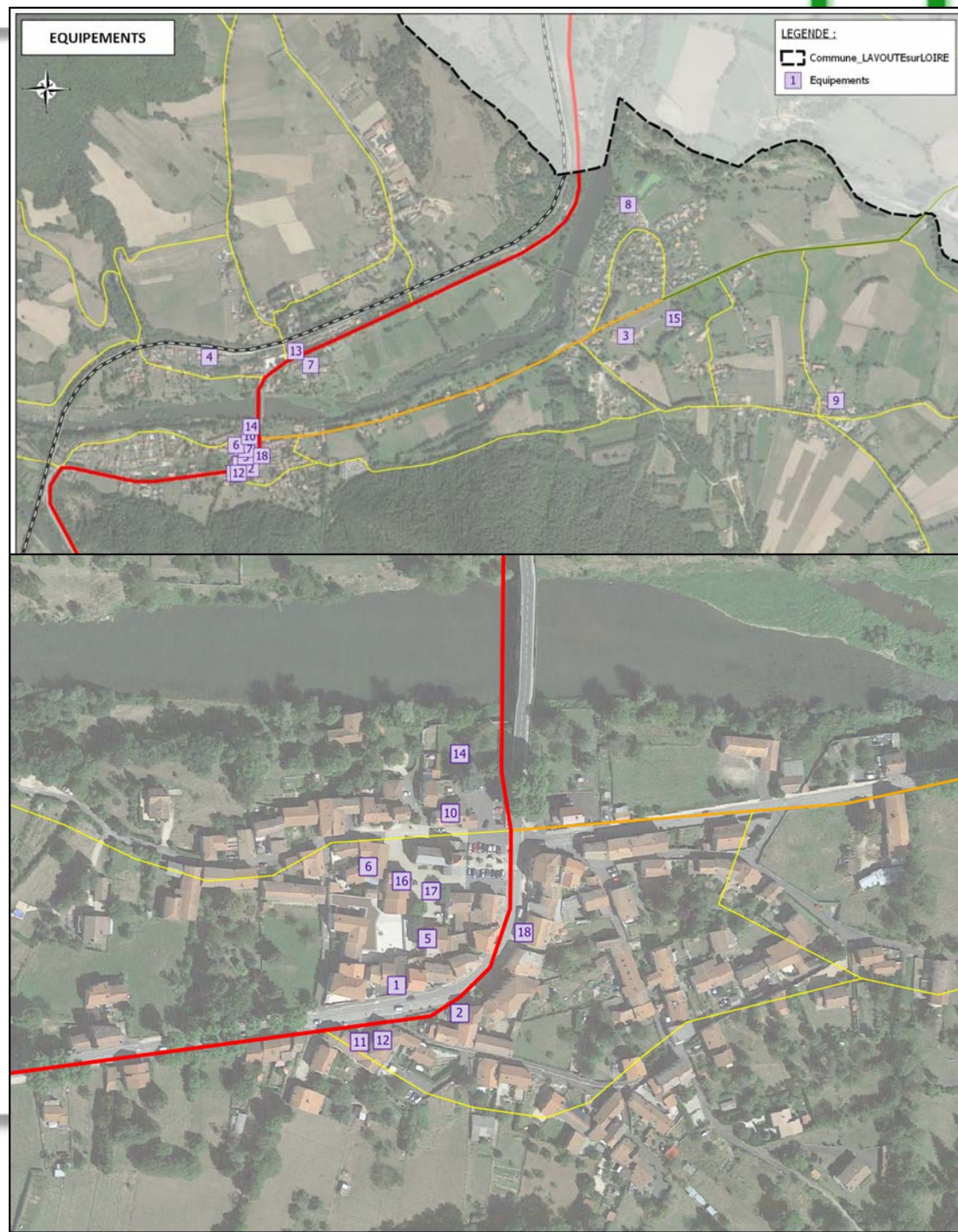


Source : Insee, RP2008 et RP2018

EQUIPEMENTS/SERVICES

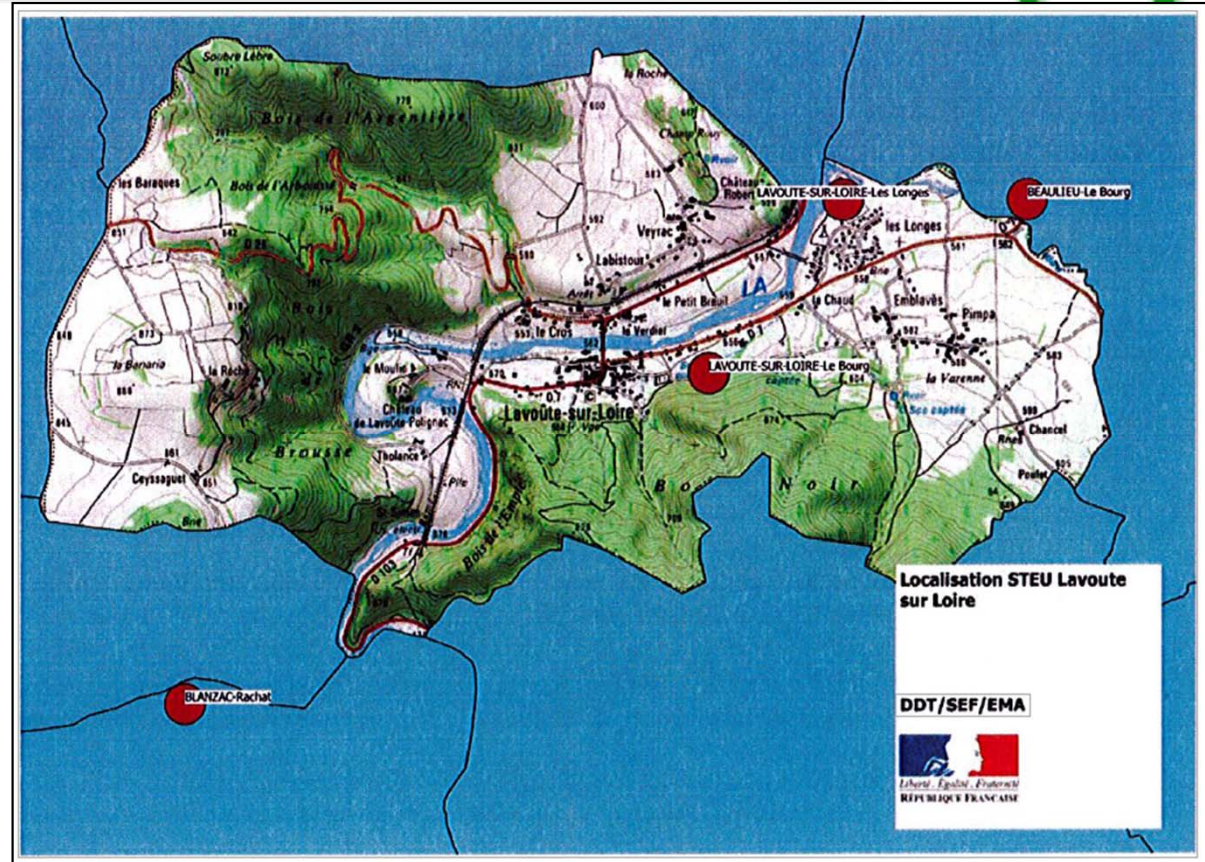
Localisation :

Equipements	1	Bibliothèque
Equipements	2	La Poste
Equipements	3	Piscine
Equipements	4	Gare
Equipements	5	Mairie
Equipements	6	Ecole de la Galoche
Equipements	7	Salle polyvalente
Equipements	8	Tennis
Equipements	9	Salle communale
Equipements	10	Salle communale associations
Equipements	11	Crèche
Equipements	12	Cabinet médical
Equipements	13	Maison médicale
Equipements	14	Aire de jeux
Equipements	15	Aire de jeux
Services	16	Cabinet infirmiers
Services	17	Ambulancier
Services	18	Cabinet ostéopathie
Tourisme	19	Chambres d'hôtes les délices de Lavoûte
Tourisme	20	Camping Les Ombrelles
Tourisme	21	Gîte de Chancel
Tourisme	22	Gîte les Poiriers
Tourisme	23	Gîtes Denise Soulier
Tourisme	24	Airbnb 6 personnes



Réseaux :

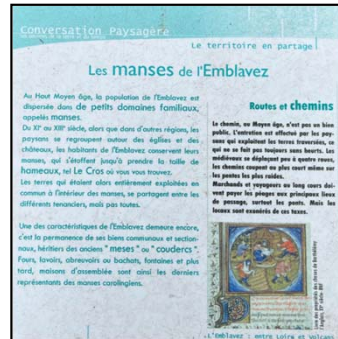
- Eau potable :
 - Aucun captage d'eau
 - Alimentation par l'unité de distribution "Besson-Roulon Emblavez (Solignac-sur-Loire)
- Assainissement :
 - Un diagnostic d'assainissement est en cours d'élaboration sur la commune
 - 3 stations d'épuration



Station du BOURG	Station de BEAULIEU - LE BOURG	Station de Lavoûte-sur-Loire-les Longes
Charge maximale en entrée : 343 EH	Charge maximale en entrée : 136 EH	Charge maximale en entrée : 83 EH
Capacité nominale : 500 EH	Capacité nominale : 450 EH	Capacité nominale : 360 EH
Débit arrivant à la station : valeur moyenne : 64 m3/j	Débit arrivant à la station : valeur moyenne : 138 m3/j	Débit arrivant à la station : valeur moyenne : 129 m3/j
Débit de référence retenu : 75 m3/j	Débit de référence retenu : 68 m3/j	Débit de référence retenu : 54 m3/j
Résultats des conformités : conformité équipement : oui / conformité performance : oui		
Milieu récepteur : La Loire		
Le réseau est majoritairement séparatif, cependant des infiltrations d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales sont à noter.		Le réseau est majoritairement unitaire ⇒ admission d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales en proportion plus ou moins grande suivant les périodes.

Monuments historiques :

- Eglise Saint-Maurice
- Château de Lavoûte-Polignac : façades et toitures
- Site inscrit du Château et boucle de la Loire



Petit patrimoine

- Vieux pont, murets, croix, bâti traditionnel en pierre, bâti début XX^{ème}...

